

NUMÉRO  
7

Juillet  
2009

# Bulletin officiel du CNRS



dépasser les frontières



# Sommaire

---

<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	5
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	5
Décision n° 090085MPPU du 19 mai 2009 portant création de l'UMR n° 8191 - Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) .....	5
Décision n° 091326PU du 14 mai 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR (UMR n° 5571) .....	5
Décision n° 091318PU du 6 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6117) .....	5
Décision n° 091324PU du 20 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR (UMR n° 6535) .....	5
Décision n° 080046SING du 14 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR (UMR n° 6134) .....	6
<b>Grouperments de recherche (RMLR : 2722)</b> .....	6
Décision n° 090012SPHM du 7 mai 2009 modifiant la décision n° 07A001DSI du 1 <sup>er</sup> mars 2007 portant création et renouvellement des grouperments de recherche (à composantes exclusivement CNRS) (GDR n° 3064) .....	6
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	6
Décision n° 090027SHS du 20 mai 2009 portant création de l'UPS n° 3283 - USR - UMIFRE : Unité au service de la recherche des unités mixtes françaises à l'étranger .....	6
<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	8
<b>Grouperments d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)</b> .....	8
Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un grouperment d'intérêt public .....	8
Avis relatif à la dissolution anticipée d'un grouperment d'intérêt public .....	8
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	9
<b>Informatique et libertés (RMLR : 411)</b> .....	9
Décision n° 090058DAJ du 14 mai 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour l'élection par voie électronique au conseil d'administration du CNRS dénommé « Vote par Internet » .....	9
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	10
<b>Droit syndical (RMLR : 5233)</b> .....	10
Décision n° 090205DR01 du 31 mars 2009 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives à la délégation régionale Ile-de-France Paris A, au titre de l'année 2009 .....	10
Décision n° 090117DR08 du 11 mai 2009 fixant la liste des organisations les plus représentatives pour la délégation Centre-Poitou-Charentes, au titre de l'année 2009 .....	10
<b>Congés - Autorisations d'absence - Dispositions générales (RMLR : 5236-1)</b> .....	11
Arrêté du 17 avril 2009 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2004 portant application, dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au Centre d'études de l'emploi, du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature .....	11

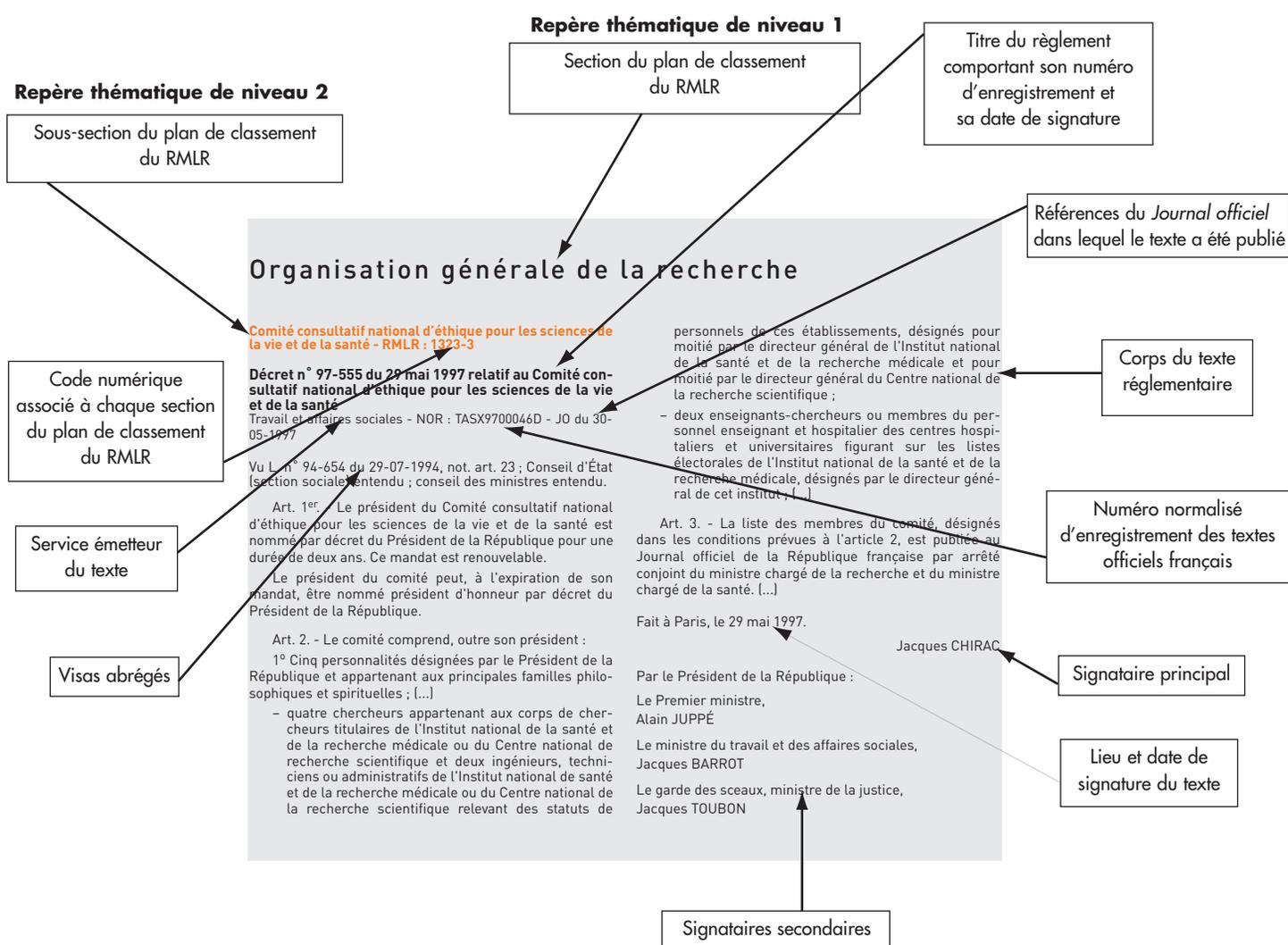
<b>Avancement-Promotion (RMLR : 5311-4)</b> .....	11
Décret n° 090032DRH du 6 mai 2009 relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS .....	11
<b>Autres indemnités (RMLR : 5312-35)</b> .....	12
Décret n° 2009-567 du 20 mai 2009 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat .....	12
Arrêté du 20 mai 2009 fixant les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat au titre de 2009 .....	12
<b>Réglementation missions et changement de résidence - Étranger (RMLR : 558)</b> .....	12
Arrêté du 27 mai 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger .....	12
<b>Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité</b> .....	13
<b>Comptabilité et plan comptable (RMLR : 6152)</b> .....	13
Arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels .....	13
Arrêté du 29 avril 2009 relatif au conseil de normalisation des comptes publics .....	13
Décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels .....	13
<b>Impositions communales (RMLR : 6233)</b> .....	13
Décret n° 2009-569 du 20 mai 2009 relatif à l'exclusion du champ d'application de la taxe locale d'équipement des constructions réalisées au titre d'un contrat de partenariat ou d'autres contrats emportant transfert de maîtrise d'ouvrage publique .....	13
<b>Gestion des recettes – Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	13
Décision n° 090035DR17 du 2 janvier 2009 fixant les tarifs des prestations de service relatives au service de lithopréparation du pôle Géomatériaux de l'UMR n° 6118 - Géosciences à Rennes .....	13
Décision n° 090036DR17 du 2 janvier 2009 fixant les tarifs des prestations de service relatives au service de broyage du pôle Géomatériaux de l'UMR n° 6118 - Géosciences à Rennes .....	14
Décision n° 090037DR17 du 2 janvier 2009 fixant le tarif du prix des repas (pour la part facturée par le restaurant administratif à la structure d'accueil) réalisés par le restaurant administratif de Roscoff .....	14
<b>Politique de la commande publique (RMLR : 63421)</b> .....	14
Décret n° 2009-623 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi [prorogation pour une durée de 5 ans notamment du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics - Article 127 du code des marchés publics et du Conseil supérieur de la propriété industrielle - Articles R. 413-1 à R. 413-5 du code de la propriété intellectuelle] .....	14
<b>Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 6342-2)</b> .....	14
Décision n° 090018DAJ du 19 mai 2009 fixant les règles de constitution, de composition et de fonctionnement des jurys de concours et des jurys relatifs aux marchés de conception-réalisation .....	14
<b>Marchés publics - Divers (RMLR : 6342-9)</b> .....	15
Arrêté du 21 avril 2009 portant organisation de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique .....	15
<b>Moyens immobiliers et matériels</b> .....	16
<b>Immeubles (RMLR : 71)</b> .....	16
Décret n° 2009-563 du 19 mai 2009 relatif à l'inventaire des propriétés de l'Etat et de ses établissements publics administratifs .....	16

---

Arrêté du 21 avril 2009 relatif au modèle de convention mentionné à l'article R. 128-12 du code du domaine de l'État.....	16
Arrêté du 16 janvier 2009 relatif à la commission pour la transparence et la qualité des opérations immobilières de l'Etat.....	16
<b>Mesures particulières</b> .....	17
<b>Concours</b> .....	17
Décision n° 090046DRH du 12 mai 2009 fixant les délégations organisatrices des concours externes 2009.....	17
Concours externes IT nommés en 2009 .....	24
<b>Promotions</b> .....	24
ITA nommés au titre de l'année 2008 .....	24
ITA nommés au titre de l'année 2008 .....	24
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	24
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (77 <sup>ème</sup> séance) du 26 mars 2009.....	24
Décision n° 090047DRH du 15 mai 2009 modifiant les décisions d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°080022DRH du 23 avril 2008 et n° 090022DRH du 18 mars 2009.....	25
Décision n° 090048DRH du 2 juin 2009 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration à la commission nationale de restauration du CNRS et de l'IN2P3.....	25
Décision n° 090101DR08 du 11 mai 2009 portant composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Centre-Poitou-Charentes .....	26
Décision n° 090108DR08 du 11 mai 2009 portant composition nominative d'une commission régionale de formation permanente de la délégation Centre-Poitou-Charentes.....	27
Décision n° 091649DR12 du 2 juin 2009 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse .....	27
Décision n° 090124DR19 du 28 mai 2009 portant création de la cellule de crise au sein de la délégation Normandie.....	28
Décision n° 090147DR19 du 8 juin 2009 portant renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie.....	29
<b>Nominations</b> .....	31
<b>Fin de fonctions</b> .....	41
<b>Délégations de signature</b> .....	41
<b>Informations générales</b> .....	59
Textes signalés .....	59

---

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 090085MPPU du 19 mai 2009 portant création de l'UMR n° 8191 - Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 05A004DSI du 22-11-2005, not. art. 1<sup>er</sup> ; accord partenaires ; avis instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ; avis directeur du département MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est créée, sous réserve de l'avis du conseil scientifique du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour deux ans, l'UMR suivante devant faire l'objet d'une convention :

Délégation : Alpes

#### Département de rattachement principal : Mathématiques, Physique, Planète et Univers

Etablissement de rattachement principal :  
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

Etablissement de rattachement secondaire :  
Université Joseph Fourier – Grenoble 1

UMR n° 8191 - Spintronique et technologie des composants (SPINTEC)

Sections d'évaluation : 6 et 8

A compter de la même date, l'URA n° 2512 - Spintronique et technologie des composants est supprimée.

Art. 2. – M. Alain SCHUHL, professeur d'université, est nommé directeur de cette unité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 091326PU du 14 mai 2009 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 5571) PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 5 ; accord Université Grenoble 1 ; avis instances compétentes du CNRS ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 5 de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5571 – Laboratoire d'astrophysique de Grenoble (LAOG) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé directeur-adjoint, M. Alexandre FAURE chargé de recherche au CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 091318PU du 6 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6117) PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 1<sup>er</sup> ; accord Université de la Méditerranée/Aix Marseille 2 ; avis instances compétentes comité national de la recherche scientifique ; avis conseil laboratoire de l'unité ; proposition directeur du département PU.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6117 – Laboratoire de microbiologie géochimie et écologie marines (LMGEM) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 7 juin 2011, est nommé directeur-adjoint, M. Georges STORA, directeur de recherche au CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 091324PU du 20 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6535) PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord Université Aix Marseille 2 ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique (LOPB) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé directeur par intérim, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2009, M. François CARLOTTI directeur de recherche au CNRS, en remplacement de M. Bernard QUEGUINER.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

#### Unités de recherche – RMLR : 2721

**Décision n° 080046SING du 14 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6134)**  
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord M. Antoine AIELLO, président Université de Corse, avis instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ; avis conseil laboratoire.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6134 - Systèmes physiques de l'environnement (SPE) sont modifiées comme suit :

1. 1. - Les termes : « Systèmes physiques de l'environnement (SPE) » sont remplacés par les termes : « Sciences pour l'environnement (SPE) ».

1. 2. - M. Paul-Antoine BISGAMBGLIA, professeur des universités à l'Université de Corse, est nommé directeur de l'UMR n° 6134, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Jacques-Henri BALBI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

1. 3. - M. Félix TOMI, professeur des universités à l'Université de Corse, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6134, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Jean-François SANTUCCI, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

#### Groupements de recherche – RMLR : 2722

**Décision n° 090012SPHM du 7 mai 2009 modifiant la décision n° 07A001DSI du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) (GDR n° 3064)**

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A001DSI du 01-03-2007, not. art. 1<sup>er</sup> ; DEC. n° 080029DAJ du 26-03-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 07A001DSI du 1<sup>er</sup> mars 2007 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 3064 - Géométrie algébrique et géométrie complexe, sont modifiées comme suit :

Les termes : « Délégation Alsace », sont remplacés par les termes : « Délégation Paris B ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mai 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le directeur général,  
Bertrand GIRARD

#### Unités de service – RMLR : 2741

**Décision n° 090027SHS du 20 mai 2009 portant création de l'UPS n° 3283 - USR - UMIFRE : Unité au service de la recherche des unités mixtes françaises à l'étranger**

SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 090005DAJ du 20-01-2009 ; avis directeur DRI.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création

Une UPS n° 3283 - USR - UMIFRE : Unité au service de la recherche des unités mixtes françaises à l'étranger, est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Cette unité est rattachée :

- à la Direction des relations internationales
- à la délégation : Paris Michel-Ange
- à la section 41

Sa mission est de coordonner, de faire évaluer et développer l'activité scientifique des unités de service de recherche (USR) adossées aux Unités mixtes internationales françaises à l'étranger (UMIFRE). Elle a pour mission de gérer les moyens budgétaires et le personnel administratif et scientifique qui peuvent garantir le développement de la recherche française à travers le monde et son rayonnement à travers le réseau des USR internationales.

---

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. - Direction de l'unité

M. Claudio GALDERISI, professeur des universités, est nommé directeur de l'UPS n° 3283 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Art. 4. - Locaux

L'UPS dispose de locaux sis Campus Gérard MEGIE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 appartenant au CNRS.

Art. 5. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 6. - Dérogation

Par dérogation aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des structures opérationnelles de service et au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance, l'UPS n'est dotée ni d'un conseil de laboratoire, ni d'un comité d'orientation et de surveillance.

Art. 7. - Dispositions diverses

Il est mis fin aux fonctions de conseiller auprès de la présidente du CNRS pour les UMIFRE de M. Claudio GALDERISI, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Art. 8. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

---

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

#### **Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public**

Enseignement supérieur et recherche

*JO du 23-05-2009, texte n° 97*

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000020647723&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v_3?cidTexte=JORFTEXT000020647723&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

#### **Avis relatif à la dissolution anticipée d'un groupement d'intérêt public**

Enseignement supérieur et recherche

*JO du 04-06-2009, texte n° 85*

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1ACF35A9A4428AC7BB5AB2A3FA193285.tpdjo02v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020688895&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1ACF35A9A4428AC7BB5AB2A3FA193285.tpdjo02v_2?cidTexte=JORFTEXT000020688895&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

---

## Questions administratives et juridiques générales

### Informatique et libertés – RMLR : 411

#### **Décision n° 090058DAJ du 14 mai 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour l'élection par voie électronique au conseil d'administration du CNRS dénommé « Vote par Internet »**

DAJ

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978, not. art. 26, 27 et 29 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 080049DAJ du 17-11-2008 ; avis CNIL du 29-04-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Vote par Internet » dont l'objet est l'élection par voie électronique des membres du conseil d'administration du CNRS.

Art. 2. - Les informations utilisées sont :

- Identifiant électoral ;
- Civilité, Nom, Prénom ;
- Date de naissance ;
- Numéro d'agent ;
- Statut de l'agent ;
- Collège ;
- Adresse personnelle complète ;
- Délégation régionale du CNRS.

Art. 3. - Les destinataires ou les catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- L'Unité propre de service du CNRS : UPS n° 2299 - Organisation des élections ;
- La Société EXTELIA : Prestataire de vote par Internet.

Art. 4. - Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 susvisée s'exercent auprès de l'UPS n° 2299 - Organisation des élections.

Art. 5. - Le droit d'opposition prévu au titre de l'article 38 de la loi susvisée ne s'applique pas au présent traitement.

Art. 6. - Le directeur de l'UPS n° 2299 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Les personnels du CNRS

### Droit syndical – RMLR : 5233

#### Décision n° 090205DR01 du 31 mars 2009 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives à la délégation régionale Ile-de-France Paris A, au titre de l'année 2009

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82.993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82.447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CAP agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Au titre de l'année 2009, les organisations syndicales les plus représentatives à la délégation régionale Ile-de-France Paris A du CNRS sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels CHERCHEURS :

- Syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA),
- Syndicat SUD-Recherche EPST.

Pour les personnels INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS :

- Syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat SUD - Recherche – EPST.

Pour les personnels TECHNICIENS DE PHYSIQUE NUCLEAIRE :

- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Alain MANGEOL

### Droit syndical – RMLR : 5233

#### Décision n° 090117DR08 du 11 mai 2009 fixant la liste des organisations les plus représentatives pour la délégation Centre-Poitou-Charentes, au titre de l'année 2009

DR08 – Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983 ; résultats élections commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP des personnels CNRS et de l'IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009 ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009 ; DEC. n° 090008DAJ du 15-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Au titre de l'année 2009, les organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Centre-Poitou-Charentes sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs :

- Syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche UNSA).

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

- Syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat SUD-Recherche EPST.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 11 mai 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,  
Patrice SOULLIE

**Congés - Autorisations d'absence - Dispositions générales - RMLR : 5236-1**

**Arrêté du 17 avril 2009 modifiant l'arrêté du 20 janvier 2004 portant application, dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au Centre d'études de l'emploi, du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 15-05-2009, texte n° 21

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020613508&dateTexte=&categorieLien=id>

**Avancement-Promotion - RMLR : 5311-4**

**Décision n° 090032DRH du 6 mai 2009 relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS**

DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. n° 241-1-1 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application des dispositions de l'article n° 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promus au titre des années 2009 et 2010 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Au titre de l'année 2009

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe	Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe et de 2 <sup>ème</sup> classe	2,16%	30
Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	11,31%	126

Au titre de l'année 2010

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe	Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe et de 2 <sup>ème</sup> classe	2,54%	37
Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	12,77%	147

Art. 2. - En application des dispositions de l'article n° 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promus au titre des années 2009 et 2010 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Au titre de l'année 2009

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	19,75%	48
Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs d'études de 2 <sup>ème</sup> classe	15,85%	175

Au titre de l'année 2010

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	16,55%	48
Ingénieurs d'études de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs d'études de 2 <sup>ème</sup> classe	17,32%	175

Art. 3. - En application des dispositions de l'article n° 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre des années 2009 et 2010 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Au titre de l'année 2009

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure et techniciens de classe normale	2,93%	70
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	6,07%	60
Techniciens de classe supérieure	Techniciens de classe normale	13,84%	123

Au titre de l'année 2010

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure et techniciens de classe normale	2,91%	70
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	6,40%	60
Techniciens de classe supérieure	Techniciens de classe normale	14,96%	144

Art. 4. - En application des dispositions de l'article n° 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promu au titre des années 2009 et 2010 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Au titre de l'année 2009

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques principaux de la recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	16,85%	30
Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	6
Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	50%	1

Au titre de l'année 2010

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques principaux de la recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	15,54%	30
Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	60%	6
Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	50%	1

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

#### Autres indemnités - RMLR : 5312-35

#### Décret n° 2009-567 du 20 mai 2009 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

Budget, comptes publics et fonction publique

JO du 23-05-2009, texte n° 25

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0C542E83E81C18B3CBAC42FE88A64196.tpdjo05v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000020647380&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0C542E83E81C18B3CBAC42FE88A64196.tpdjo05v_3?cidTexte=JORFTEXT000020647380&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### Autres indemnités - RMLR : 5312-35

#### Arrêté du 20 mai 2009 fixant les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat au titre de 2009

Budget, comptes publics et fonction publique

JO du 23-05-2009, texte n° 27

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0C542E83E81C18B3CBAC42FE88A64196.tpdjo05v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000020647411&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0C542E83E81C18B3CBAC42FE88A64196.tpdjo05v_3?cidTexte=JORFTEXT000020647411&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### Réglementation missions et changement de résidence - Étranger - RMLR : 558

#### Arrêté du 27 mai 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères et européennes

JO du 30-05-2009, texte n° 16

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1DBC6A85333C384D044C7A1A4C3575AE.tpdjo09v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020677466&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1DBC6A85333C384D044C7A1A4C3575AE.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000020677466&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

# Régime budgétaire financier et comptable - Fiscalité

## Comptabilité et plan comptable - RMLR : 6152

### Arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels

Premier ministre

JO du 04-06-2009, texte n° 1

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de législation, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1ACF35A9A4428AC7BB5AB2A3FA193285.tpdjo02v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020688477&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1ACF35A9A4428AC7BB5AB2A3FA193285.tpdjo02v_2?cidTexte=JORFTEXT000020688477&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Comptabilité et plan comptable - RMLR : 6152

### Arrêté du 29 avril 2009 relatif au conseil de normalisation des comptes publics

Budget, comptes publics et fonction publique

JO du 14 -05-2009, texte n° 38

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de législation, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=67C8F4AED732C99DEFDB76B2149B754B.tpdjo07v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020609246&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=67C8F4AED732C99DEFDB76B2149B754B.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000020609246&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Comptabilité et plan comptable - RMLR : 6152

### Décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels

Intérieur, Outre-mer et collectivités territoriales

JO du 16-05-2009, texte n° 7

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de législation, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=67C8F4AED732C99DEFDB76B2149B754B.tpdjo07v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020616498&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=67C8F4AED732C99DEFDB76B2149B754B.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000020616498&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Impositions communales - RMLR : 6233

### Décret n° 2009-569 du 20 mai 2009 relatif à l'exclusion du champ d'application de la taxe locale d'équipement des constructions réalisées au titre d'un contrat de partenariat ou d'autres contrats emportant transfert de maîtrise d'ouvrage publique

Ecologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

JO du 24-05-2009, texte n° 3

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de législation, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000020647796&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v_3?cidTexte=JORFTEXT000020647796&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

### Décision n° 090035DR17 du 2 janvier 2009 fixant les tarifs des prestations de service relatives au service de lithopréparation du pôle Géomatériaux de l'UMR n° 6118 - Géosciences à Rennes

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod.; DEC. n° 060051DAJ du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des prestations de service relatives au service de lithopréparation du pôle Géomatériaux de l'UMR n° 6118 - Géosciences à Rennes, fixés comme ci-dessous pour les clients internes et externes à l'UMR n° 6118.

Opération	Prix unitaire en € HT
Préparation de lame mince 30x45mm couverte pour étude pétrographique au microscope polarisant	20.88
Préparation de lame mince 30x45mm non couverte pour étude pétrographique et traitement chimique aux acides	14.70
Préparation de lame mince 45x60mm couverte pour étude pétrographique et structurale au microscope polarisant	26.50
Préparation de lame mince 45x60mm non couverte pour étude pétrographique et structurale et traitement chimique aux acides	16.95
Préparation de lame mince polie pour analyse chimique à la microsonde électronique	25.51
Préparation de lame épaisse pour étude des inclusions fluides au microscope thermométrique	54.00
Préparation d'échantillon polissage diamant en vue de l'analyse chimique au Nanosims	50.50
Couverture de lame mince au baume du Canada	7.50
Démétallisation à l'oxyde d'alumine de la lame mince polie passé à la microsonde électronique	11.75
Polissage d'échantillon à l'oxyde de chrome III pour mise en collection musée	25.15
Induration d'échantillon altéré dans résine époxy en vue d'une réalisation de lame mince	22.50
Réalisation de moulage de sables ou graviers dans résine époxy en vue de réalisation de lame mince	24.70

Art. 2. - Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19.60 %.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Rennes, le 2 janvier 2009.

Pour le directeur général, et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

#### Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

##### Décision n° 090036DR17 du 2 janvier 2009 fixant les tarifs des prestations de service relatives au service de broyage du pôle Géomatériaux de l' UMR n° 6118 – Géosciences à Rennes

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 060051DAJ du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des prestations de service relatives au service de broyage du pôle Géomatériaux de l'UMR n° 6118 - Géosciences à Rennes, fixés comme ci-dessous pour les clients internes et externes à l'UMR n° 6118.

Opération	Prix unitaire en € HT
Sciage et nettoyage d'échantillons	18.20
Préparation de poudre agate pour analyse chimique	38.00
Préparation de poudre tungstène pour analyse chimique	42.10
Préparation de poudre concassage marteau pour mortier d'abiche	15.25
Préparation de poudre pour séparation de minéraux	48.85

Art. 2. - Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Rennes, le 2 janvier 2009.

Pour le directeur général, et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

#### Gestion des recettes – Tarifs – RMLR : 6334

##### Décision n° 090037DR17 du 2 janvier 2009 fixant le tarif du prix des repas (pour la part facturée par le restaurant administratif à la structure d'accueil) réalisés par le restaurant administratif de Roscoff

DR17 – Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; DEC. n° 040074DAJ du 30-09-2004 ; DEC. n° 060051DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 070017DR17 du 07-02-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le tarif du prix des repas (pour la part facturée par le restaurant administratif à la structure d'accueil)

réalisés par le restaurant administratif de Roscoff, est fixé comme suit :

Catégories des réceptions	Types de repas	Prix unitaire en € HT
STAGES	Le déjeuner	4.02
	Le dîner	3.54
CONFERENCES	Menu 1	8.93
	Menu 2	12.29
	Menu 3	16.80
	Menu 4	22.65
	Menu 5	26.92

Art. 2. - Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Rennes, le 2 janvier 2009.

Pour le directeur général, et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

#### Politique de la commande publique - RMLR : 63421

##### Décret n° 2009-623 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi [prorogation pour une durée de 5 ans notamment du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics - Article 127 du code des marchés publics et du Conseil supérieur de la propriété industrielle - Articles R. 413-1 à R. 413-5 du code de la propriété intellectuelle]

Economie, industrie et emploi

JO du 07-06-2009, texte n° 6

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C31EDAA79EF9765D9289F969292A2BE7.tpdjo05v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020703498&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C31EDAA79EF9765D9289F969292A2BE7.tpdjo05v_2?cidTexte=JORFTEXT000020703498&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### Mise en œuvre des marchés publics – RMLR : 6342-2

##### Décision n° 090018DAJ du 19 mai 2009 fixant les règles de constitution, de composition et de fonctionnement des jurys de concours et des jurys relatifs aux marchés de conception-réalisation

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; D. n° 2006-975 du 01-08-2006 mod. ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 mod.

Article Préambule - La présente décision fixe les règles de constitution, de composition et de fonctionnement des jurys de concours et des jurys relatifs aux marchés de conception-réalisation.

Elle s'applique aux marchés publics et accords-cadres conclus en application des dispositions du code des marchés publics.

Art. 1<sup>er</sup>. – Constitution et composition du jury de concours

I. Constitution

En application des dispositions de l'article 24.1 du code des marchés publics, il est constitué un jury pour les procédures de concours.

II. Composition

Composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours, le jury comprend des membres à voix délibérative et des membres à voix consultative :

Membres à voix délibérative :

- La personne responsable des marchés ou son représentant, président ;
- Un ou des directeurs d'unités et/ou un ou des directeurs ou responsables de services centraux et/ou régionaux désignés par le Président et concernés par le concours, ou leurs représentants ;
- Le directeur des finances, ou son représentant ;
- Une à cinq personnalité(s) désignée(s) par le président en raison de sa/leur compétence au regard de l'objet du concours.

Membres à voix consultative :

- Un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Le comptable assignataire des paiements, ou son représentant ;
- Tout agent de la personne responsable des marchés dont la compétence est jugée utile par le président ;
- Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente.

Art. 2. – Constitution et composition du jury relatif aux marchés de conception-réalisation

I. Constitution

En application des dispositions de l'article 69 du code des marchés publics, il est constitué un jury pour les marchés de conception-réalisation.

II. Composition

Le jury est composé dans les conditions fixées au II de l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

Ce jury est complété par des maîtres d'œuvre désignés par la personne responsable des marchés. Indépendants des candidats et de la personne responsable des marchés, ces maîtres d'œuvre sont compétents au regard de l'ouvrage à concevoir et de la nature des prestations à fournir pour sa conception. Ils représentent au moins un tiers du jury.

Art. 3. – Règles de fonctionnement du jury de concours et du jury relatif aux marchés de conception-réalisation

I. Convocation

Une convocation est adressée aux membres du jury au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué. Il se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Le jury dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

II. Secrétariat

Tout jury dispose d'un secrétariat.

Ce secrétariat est assuré par une personne désignée par le président.

III. Liste nominative des membres du jury

Dans le cadre de chaque procédure, la liste nominative des membres du jury est fixée par le président conformément aux dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente décision.

Art. 4. – Dispositions finales

I. Date d'entrée en vigueur

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009.

II. Abrogations

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, les décisions n° 070100DAJ et n° 070101DAJ du 27 juillet 2007 modifiées sont abrogées. Ces décisions demeurent cependant applicables, en tant que de besoin, aux marchés publics et aux accords-cadres en cours d'exécution ou pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication antérieurement au 1<sup>er</sup> mai 2009.

III. Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Marchés publics - Divers - RMLR : 6342-9**

**Arrêté du 21 avril 2009 portant organisation de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**  
Economie, industrie et emploi

JO du 05-05-2009, texte n° 7

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=C8FC22089F4075B595AC241312115BC6.tpdjo11v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020574184&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=C8FC22089F4075B595AC241312115BC6.tpdjo11v_2?cidTexte=JORFTEXT000020574184&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Moyens immobiliers et matériels

### Immeubles - RMLR : 71

#### **Décret n° 2009-563 du 19 mai 2009 relatif à l'inventaire des propriétés de l'Etat et de ses établissements publics administratifs**

Budget, comptes publics et fonction publique

*JO du 21-05-2009, texte n° 39*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000020639928&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5F398D56BE38B4F0369B3E38DBD3C41B.tpdjo03v_3?cidTexte=JORFTEXT000020639928&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Immeubles - RMLR : 71

#### **Arrêté du 21 avril 2009 relatif au modèle de convention mentionné à l'article R. 128-12 du code du domaine de l'État**

Budget, comptes publics et fonction publique

*JO du 12-05-2009, texte n° 13*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C748458B81EDCABDAF1769AD5800339D.tpdjo16v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020602634&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C748458B81EDCABDAF1769AD5800339D.tpdjo16v_2?cidTexte=JORFTEXT000020602634&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Immeubles - RMLR : 71

#### **Arrêté du 16 janvier 2009 relatif à la commission pour la transparence et la qualité des opérations immobilières de l'Etat**

Budget, comptes publics et fonction publique

*JO du 19-05-2009, texte n° 23*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=27ECF2CD8DA7D304E86C44089FAF8162.tpdjo17v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020628533&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=27ECF2CD8DA7D304E86C44089FAF8162.tpdjo17v_2?cidTexte=JORFTEXT000020628533&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

# Mesures particulières

## Concours

### Décision n° 090046DRH du 12 mai 2009 fixant les délégations organisatrices des concours externes 2009 DRH

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 11-05-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application des articles 4 des arrêtés du 11 mai 2009 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mai 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
La directrice des ressources humaines,  
Christine d'ARGOUGES

#### Concours externes 2009 Annexe : liste des délégations organisatrices de concours

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
1	IRHC	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
2	IR1	A	12	Provence et Corse
3	IR1	C	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
4	IR1	C	12	Provence et Corse
5	IR1	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
6	IR1	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
7	IR1	E	7	Rhône-Auvergne
8	IR1	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
10	IR2	A	10	Alsace
11	IR2	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
12	IR2	A	10	Alsace
13	IR2	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
14	IR2	A	10	Alsace
15	IR2	A	13	Languedoc-Roussillon
16	IR2	A	13	Languedoc-Roussillon
17	IR2	A	13	Languedoc-Roussillon
18	IR2	A	11	Alpes
19	IR2	A	10	Alsace
20	IR2	A	14	Midi-Pyrénées
21	IR2	A	14	Midi-Pyrénées
22	IR2	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
23	IR2	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
24	IR2	A	7	Rhône-Auvergne
25	IR2	A	14	Midi-Pyrénées
26	IR2	A	7	Rhône-Auvergne
27	IR2	A	12	Provence et Corse
28	IR2	A	13	Languedoc-Roussillon
29	IR2	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
30	IR2	A	13	Languedoc-Roussillon

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
31	IR2	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
32	IR2	B	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
33	IR2	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
34	IR2	B	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
35	IR2	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
36	IR2	B	6	Centre-Est
37	IR2	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
38	IR2	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
39	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
40	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
41	IR2	C	10	Alsace
42	IR2	C	12	Provence et Corse
43	IR2	C	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
44	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
45	IR2	C	10	Alsace
46	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
47	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
48	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
49	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
50	IR2	C	7	Rhône-Auvergne
51	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
52	IR2	C	20	Côte d'Azur
53	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
54	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
55	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
56	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
57	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
58	IR2	C	17	Bretagne et Pays de la Loire
59	IR2	C	7	Rhône-Auvergne
60	IR2	C	15	Aquitaine-Limousin
61	IR2	C	8	Centre-Poitou-Charentes
62	IR2	C	11	Alpes
63	IR2	C	10	Alsace
64	IR2	C	14	Midi-Pyrénées
65	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
66	IR2	C	20	Côte d'Azur
67	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
68	IR2	C	14	Midi-Pyrénées
69	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
70	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
71	IR2	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
72	IR2	C	15	Aquitaine-Limousin
73	IR2	D	7	Rhône-Auvergne
74	IR2	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
75	IR2	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
76	IR2	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
77	IR2	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
78	IR2	D	15	Aquitaine-Limousin
79	IR2	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
80	IR2	E	14	Midi-Pyrénées
81	IR2	E	14	Midi-Pyrénées

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
82	IR2	E	20	Côte d'Azur
83	IR2	E	20	Côte d'Azur
84	IR2	E	11	Alpes
85	IR2	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
86	IR2	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
87	IR2	E	7	Rhône-Auvergne
88	IR2	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
89	IR2	E	13	Languedoc-Roussillon
90	IR2	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
91	IR2	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
92	IR2	E	7	Rhône-Auvergne
93	IR2	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
94	IR2	G	19	Normandie
95	IR2	J	12	Provence et Corse
100	IE	A	14	Midi-Pyrénées
101	IE	A	15	Aquitaine-Limousin
102	IE	A	10	Alsace
103	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
104	IE	A	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
105	IE	A	12	Provence et Corse
106	IE	A	20	Côte d'Azur
107	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
108	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
109	IE	A	14	Midi-Pyrénées
110	IE	A	7	Rhône-Auvergne
111	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
112	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
113	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
114	IE	A	7	Rhône-Auvergne
115	IE	A	13	Languedoc-Roussillon
116	IE	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
117	IE	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
118	IE	B	7	Rhône-Auvergne
119	IE	B	6	Centre-Est
120	IE	B	7	Rhône-Auvergne
121	IE	B	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
122	IE	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
123	IE	B	11	Alpes
124	IE	B	12	Provence et Corse
125	IE	B	13	Languedoc-Roussillon
126	IE	B	7	Rhône-Auvergne
127	IE	C	6	Centre-Est
128	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
129	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
130	IE	C	10	Alsace
131	IE	C	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
132	IE	C	10	Alsace
133	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
134	IE	C	15	Aquitaine-Limousin
135	IE	C	11	Alpes
136	IE	C	12	Provence et Corse

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
137	IE	C	11	Alpes
138	IE	C	12	Provence et Corse
139	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
140	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
141	IE	C	10	Alsace
142	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
143	IE	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
144	IE	C	14	Midi-Pyrénées
145	IE	C	14	Midi-Pyrénées
146	IE	D	13	Languedoc-Roussillon
147	IE	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
148	IE	D	5	Ile-de-France Ouest et Nord
149	IE	D	8	Centre-Poitou-Charentes
150	IE	D	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
151	IE	D	14	Midi-Pyrénées
152	IE	D	12	Provence et Corse
153	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
154	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
155	IE	E	14	Midi-Pyrénées
156	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
157	IE	E	11	Alpes
158	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
159	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
160	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
161	IE	E	10	Alsace
162	IE	E	7	Rhône-Auvergne
163	IE	E	12	Provence et Corse
164	IE	E	14	Midi-Pyrénées
165	IE	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
166	IE	E	15	Aquitaine-Limousin
167	IE	E	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
168	IE	E	12	Provence et Corse
169	IE	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
170	IE	F	6	Centre-Est
171	IE	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
172	IE	F	19	Normandie
173	IE	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
174	IE	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
175	IE	G	19	Normandie
176	IE	G	8	Centre-Poitou-Charentes
177	IE	G	17	Bretagne et Pays de la Loire
178	IE	G	7	Rhône-Auvergne
179	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
180	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
181	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
182	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
183	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
184	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
185	IE	J	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
186	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
187	IE	J	19	Normandie

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
188	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
189	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
190	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
191	IE	J	11	Alpes
192	IE	J	10	Alsace
193	IE	J	12	Provence et Corse
194	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
195	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
196	IE	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
197	IE	J	20	Côte d'Azur
210	AI	A	12	Provence et Corse
211	AI	A	12	Provence et Corse
212	AI	A	10	Alsace
213	AI	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
214	AI	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
215	AI	A	12	Provence et Corse
216	AI	A	14	Midi-Pyrénées
217	AI	A	8	Centre-Poitou-Charentes
218	AI	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
219	AI	A	14	Midi-Pyrénées
220	AI	A	15	Aquitaine-Limousin
221	AI	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
222	AI	B	20	Côte d'Azur
223	AI	B	6	Centre-Est
224	AI	B	14	Midi-Pyrénées
225	AI	B	11	Alpes
226	AI	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
227	AI	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
228	AI	B	8	Centre-Poitou-Charentes
229	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
230	AI	C	11	Alpes
231	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
232	AI	C	18	Nord-Pas-de-Calais et Picardie
233	AI	C	12	Provence et Corse
234	AI	C	15	Aquitaine-Limousin
235	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
236	AI	C	11	Alpes
237	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
238	AI	C	14	Midi-Pyrénées
239	AI	C	19	Normandie
240	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
241	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
242	AI	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
243	AI	C	14	Midi-Pyrénées
244	AI	D	15	Aquitaine-Limousin
245	AI	D	7	Rhône-Auvergne
246	AI	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
247	AI	E	12	Provence et Corse
248	AI	E	14	Midi-Pyrénées
249	AI	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
250	AI	E	17	Bretagne et Pays de la Loire

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
251	AI	E	6	Centre-Est
252	AI	E	13	Languedoc-Roussillon
253	AI	F	12	Provence et Corse
254	AI	F	10	Alsace
255	AI	F	11	Alpes
256	AI	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
257	AI	G	10	Alsace
258	AI	G	5	Ile-de-France Ouest et Nord
259	AI	J	13	Languedoc-Roussillon
260	AI	J	20	Côte d'Azur
261	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
262	AI	J	7	Rhône-Auvergne
263	AI	J	10	Alsace
264	AI	J	12	Provence et Corse
265	AI	J	13	Languedoc-Roussillon
266	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
267	AI	J	11	Alpes
268	AI	J	20	Côte d'Azur
269	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
270	AI	J	17	Bretagne et Pays de la Loire
271	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
272	AI	J	8	Centre-Poitou-Charentes
273	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
274	AI	J	10	Alsace
275	AI	J	7	Rhône-Auvergne
276	AI	J	7	Rhône-Auvergne
277	AI	J	6	Centre-Est
278	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
279	AI	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
280	AI	J	10	Alsace
285	T	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
286	T	A	12	Provence et Corse
287	T	A	10	Alsace
288	T	A	10	Alsace
289	T	A	15	Aquitaine-Limousin
290	T	B	13	Languedoc-Roussillon
291	T	B	5	Ile-de-France Ouest et Nord
292	T	B	6	Centre-Est
293	T	B	13	Languedoc-Roussillon
294	T	B	14	Midi-Pyrénées
295	T	B	6	Centre-Est
296	T	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
297	T	C	19	Normandie
298	T	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
299	T	C	5	Ile-de-France Ouest et Nord
300	T	C	7	Rhône-Auvergne
301	T	E	17	Bretagne et Pays de la Loire
302	T	E	5	Ile-de-France Ouest et Nord
303	T	F	11	Alpes
304	T	F	5	Ile-de-France Ouest et Nord
305	T	G	5	Ile-de-France Ouest et Nord

N° de concours	Corps	BAP	n° DR	Délégation Régionale Organisatrice
306	T	G	15	Aquitaine-Limousin
307	T	G	17	Bretagne et Pays de la Loire
308	T	G	19	Normandie
309	T	G	5	Ile-de-France Ouest et Nord
310	T	G	14	Midi-Pyrénées
311	T	G	5	Ile-de-France Ouest et Nord
312	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
313	T	J	14	Midi-Pyrénées
314	T	J	12	Provence et Corse
315	T	J	11	Alpes
316	T	J	6	Centre-Est
317	T	J	8	Centre-Poitou-Charentes
318	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
319	T	J	11	Alpes
320	T	J	6	Centre-Est
321	T	J	14	Midi-Pyrénées
322	T	J	7	Rhône-Auvergne
323	T	J	11	Alpes
324	T	J	20	Côte d'Azur
325	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
326	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
327	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
328	T	J	20	Côte d'Azur
329	T	J	12	Provence et Corse
330	T	J	13	Languedoc-Roussillon
331	T	J	17	Bretagne et Pays de la Loire
332	T	J	5	Ile-de-France Ouest et Nord
333	T	J	8	Centre-Poitou-Charentes
334	T	J	7	Rhône-Auvergne
335	T	J	8	Centre-Poitou-Charentes
336	T	J	19	Normandie
337	T	J	7	Rhône-Auvergne
338	T	J	17	Bretagne et Pays de la Loire
339	T	J	6	Centre-Est
340	T	J	11	Alpes
345	AJT	A	5	Ile-de-France Ouest et Nord
346	AJT	B	6	Centre-Est
347	AJT	G	13	Languedoc-Roussillon
348	AJT	G	7	Rhône-Auvergne
349	AJT	J	17	Bretagne et Pays de la Loire

**Concours**

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2009 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Assistants-ingénieurs				
33929	HAKIL	FLORENCE	01/12/2008	AI
66590	LETELLIER-COHEN	FRÉDÉRIC	01/04/2009	AI
Technicien de classe normale				
38637	CHARBONNIER	ANNE	01/12/2008	IE2

**Promotions**

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du CNRS, ont été nommés, au titre de l'année 2008, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

**GRADE AU CHOIX**

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe				
33987	GAUFFRE	STÉPHANE	01/01/2008	IR1
Technicien de classe exceptionnelle				
34323	CODARBOX	JEAN-HUGUES	01/05/2008	TCS

**SELECTION PROFESSIONNELLE**

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Technicien de classe exceptionnelle				
15814	VILAR PHILIPON	CHRISTELE	01/01/2008	TCE

**CORPS AU CHOIX**

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Assistant-ingénieur				
22765	FAULLUMEL	JEAN-GEORGES	01/01/2008	AI
Technicien de classe normale				
4344	GABEL	ANNIE	01/01/2008	TCN

**Promotions**

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2008, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

**GRADE AU CHOIX**

Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe			
OTZENBERGER	HELENE	01/01/2008	IR1

Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur d'études de 1 <sup>ère</sup> classe			
LE GALL	YANN	01/01/2008	IE1C

**Comités, conseils et commissions****Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (77<sup>ème</sup> séance) du 26 mars 2009**

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié et proposé pour la séance du 26 mars 2009.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 27 novembre 2008

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu des débats de la séance du 27 novembre 2008.

6. Arrêté du compte financier, compte-rendu de l'exécution budgétaire et affectation du résultat pour l'exercice 2008.

En application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant « règlement général de la Comptabilité publique » et du décret n° 82-993 du 4 novembre 1982 modifié portant « organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique » le conseil d'administration délibère et arrête le compte financier.

Il décide ensuite de l'affectation du résultat.

Le conseil d'administration arrête et approuve le compte financier 2008 qui fait apparaître un résultat comptable positif de 107 577 084,58 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2008 de 297 110 769,65 euros.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat positif de 107 577 084,58 euros au compte « report à nouveau ».

7. Décision budgétaire modificative n° 1 sur l'exercice 2009

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2009 à 3 754 648 314 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

2 823 841 919 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche

623 806 395 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support

0 euro en hors agrégat

307 000 000 euros en charges calculées

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 988 875 889 euros.

9. Attribution du titre de directeur de recherche émérite

Le conseil d'administration confère le titre de directeur de recherche émérite aux candidats ayant reçu un avis favorable du conseil scientifique et figurant sur la liste intégrée au dossier distribué sur table ce jour.

## 7. Questions diverses

Arrêté du périmètre de la consolidation des comptes du CNRS

Le conseil d'administration donne son accord pour limiter le périmètre de consolidation des comptes 2008 aux seules entités pour lesquelles le CNRS exerce un contrôle exclusif, à savoir : CNRS Éditions SA, INIST Diffusion SA, FIST SA et la société civile « Synchrotron Soleil ».

Pour l'exercice 2008, la méthode comptable retenue sera celle de l'intégration globale (entités sous contrôle exclusif).

Fait à Paris, le 26 mars 2009.

La présidente,  
Catherine BRECHIGNAC

**Comités, conseils, commissions****Décision n° 090047DRH du 15 mai 2009 modifiant les décisions d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°080022DRH du 23 avril 2008 et n° 090022DRH du 18 mars 2009**

DRH

Vu D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982, ens. A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 060026DRH du 21-04-2006 mod. ; proposition commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 09-03-2009 ; DEC. n° 080022DRH du 23-04-2008 ; DEC. n° 090022DRH du 18-03-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 23 avril 2008 susvisée est modifié comme suit :

Ajouter :

« Service informatique du Centre d'études et de recherches sur le développement international (UMR n° 6587) » relevant de la délégation Rhône-Auvergne

Art. 2. - L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 18 mars 2009 susvisée est modifié comme suit :

Ajouter :

« Service informatique de l'Institut Jean le Rond d'Alembert (UMR n° 7190) » relevant de la délégation Paris B

Art. 3. - L'article 3 de la décision du 18 mars 2009 susvisée est modifié comme suit :

Ajouter :

« Service développements méthodologiques du Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition (UMR n° 5230) » relevant de la délégation Rhône-Auvergne.  
« Service centre de ressources informatiques de la Fédération Henri Moissan (énergie, matériaux, procédés (FR n° 3204) » relevant de la délégation Paris Michel-Ange

Art. 4. - L'article 4 de la décision du 18 mars 2009 susvisée est modifié comme suit :

Ajouter :

« Service base de données – système d'information de la Direction des partenariats (MOY n° 1699) » relevant de la délégation Paris Michel-Ange

Fait à Paris, le 15 mai 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Comités, conseils, commission****Décision n° 090048DRH du 2 juin 2009 fixant la liste des personnes désignées pour représenter l'administration à la commission nationale de restauration du CNRS et de l'IN2P3**

DRH

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 mod., not. art. 7 et 8 ; DEC. n° 060044DRH du 08-06-2006 ; DEC. n° 090003DRH du 11-02-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de restauration du CNRS et de l'IN2P3 :

En tant que membres titulaires :

- Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines,
- Mme Rosemarie CIROTTEAU, responsable ressources humaines de la délégation Centre-Poitou-Charentes,
- M. Stéphane CRUZOL, responsable de l'action sociale de la délégation Midi-Pyrénées,
- M. Younis HERMES, délégué régional de la délégation Alpes,
- M. Christophe PELEGRY, responsable des ressources humaines de la délégation Côte d'Azur,
- M. Alain SOMMERVOGEL, adjoint au délégué régional de la délégation Provence et Corse,
- Mme Anne Marie VAUDEVILLE, administratrice au laboratoire de biotechnologie et pharmacologie génétique appliquée de Cachan,
- Mme Marianne de VERNEJOU, chargée de mission auprès du délégué régional de Paris Michel-Ange.

En tant que membres suppléants :

- Mme Françoise BARRIERE, chargée des affaires générales de la délégation Ile-de-France Sud,
- Mme Martine HACQ, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Paris Michel-Ange,
- Mme Nadine LELUDEC, responsable du bureau de l'action sociale de la délégation Bretagne et Pays de la Loire,
- M. Jean-Jacques RIVY, chargé des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord,
- M. Emmanuel RIDENT, adjoint de la directrice des ressources humaines,
- Mme Séverine ROLLET, responsable ressources humaines de la délégation Centre-Est,
- M. Gilles SABAT, chargé de la gestion des crédits sociaux au service des ressources humaines de la délégation Paris B,

- Mme Catherine TREMOULET, responsable ressources humaines de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 2. - Sont nommés à la commission nationale de restauration du CNRS et de l'IN2P3 sur désignation des organisations syndicales :

en tant que membres titulaires :

- M. Alain ZEROUKI (SGEN-CFDT)
- M. Guy LEVAVASSEUR (SNCS-FSU)
- Mme Chantal MENIER (SNIRS-CGC)
- Mme Caroline ZIMMER (SNPREES-FO)
- Mme Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE (SNPTES-UNSA)
- Mme Josiane TACK (SNTRS-CGT)
- M. Jean-François KIEFFER (SUD-RECHERCHE EPST)
- membre non désigné (SUP'RECHERCHE UNSA)

en tant que membres suppléants :

- Mme Nicole LOMPRES (SGEN-CFDT)
- M. Patrick GUEDJ (SNCS-FSU)
- M. Jean-Noël GRAPTON (SNIRS-CGC)
- Mme Liliane BADUEL (SNPREES-FO)
- Mme Corinne JULLIEN (SNPTES-UNSA)
- M. Jean-François LAUNAY (SNTRS-CGT)
- M. Alain CASTERA (SUD-RECHERCHE EPST)
- membre non désigné (SUP'RECHERCHE UNSA)

Art. 3. - Conformément à l'article 10 de la décision du 9 juin 2000, le responsable national du contrôle qualité de la restauration siège à la commission nationale de restauration, avec voix consultative. Des experts peuvent être mandatés par chacune des parties, en tant que de besoin.

Art. 4. - La durée du mandat des représentants de l'administration et du personnel est fixée à trois ans à compter de la date de la signature de la présente décision.

Art. 5. - La présente décision abroge et remplace la décision n° 060058DRH du 8 juin 2006 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 juin 2009.

Pour le directeur général et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Alain RESPLANDY-BERNARD

### Comités, conseils, commissions

#### Décision n° 090101DR08 du 11 mai 2009 portant composition de la commission régionale d'action sociale de la délégation Centre-Poitou-Charentes

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009 ; DEC. n° 090008DAJ du 15-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - La commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Centre-Poitou-Charentes, présidée par le délégué régional ou son adjointe, est constituée comme suit :

Au titre de l'administration :

- M. Thierry ARTUSO, directeur administratif à l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire (CBM)
- Suppléante : Mme Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, directrice de l'UMR n° 6218 - Laboratoire immunologie et embryologie moléculaire (IEM)
- Mme Dominique BESSON, technicienne à l'UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)
- M. Denis BERTHEAU, ingénieur de recherche à l'UMR n° 6617 - Laboratoire de mécanique et physique des matériaux (LMPM)
- M. Gilles KAGAN, ingénieur de recherche à l'UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

Au titre des organisations syndicales :

- M. Jean-Marie PERRIARD, SGEN-CFDT, UPS n° 44 - transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)
- M. Patrick SIMON, CNCS-FSU, UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation (CEMHTI)
- Mme Fabienne GODIN, CNTRS-CGT, UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire (CBM)
- Suppléant : M. Améziane CHERFOUH, UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)
- M. Carlos del CUETO, SNPTES-FEN, UMR n° 6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI)
- M. Richard WALTER, Sud-Recherche-EPST, UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)
- Suppléant : M. Franck ELIE, UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E)

Invités permanents :

- Mme Rose-Marie CIROTTEAU, responsable du service Ressources humaines
- Mme Sandra LABOURE, gestionnaire Action sociale
- M. Jean-Paul PEREIRA, assistant social

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 11 mai 2009.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,  
Patrice SOULLIE

**Comités, conseils, commissions****Décision n° 090108DR08 du 11 mai 2009 portant composition nominative d'une commission régionale de formation permanente de la délégation Centre-Poitou-Charentes**

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ du 15-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - La commission régionale de formation permanente est composée comme suit :

- A - Président
- M. Patrice SOULLIE, délégué régional
- B - Membres nommés
- M. Iskender GOKALP, ICARE  
UPR n° 3021 - Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement - Orléans
  - M. Dominique MASSIOT, CEMHTI  
UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : hautes températures et irradiations - Orléans
  - M. Thierry ARTUSO, CBM  
UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire - Orléans
  - M. Frédéric PAILLOUX, PHYMAT  
UMR n° 6630 - Laboratoire de physique des matériaux - Poitiers
  - M. David CLARYS, CERCA  
UMR n° 6234 - Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage - Poitiers-Tours
  - M. Vincent BRETIGNOLLE, CEBC  
UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé - Chizé
  - Mme Patricia VOLLAND-NAIL, PRC  
UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements - Tours
  - Suppléante : Mme Danièle KLETT, PRC  
UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements - Tours
- C - Représentants des organisations syndicales
- SNCS-FSU  
Mme Agnès DELMAS, CBM  
UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire - Orléans  
Suppléant : M. Patrick SIMON  
UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : hautes températures et irradiations (CEMHTI) - Orléans
  - SGEN-CFDT  
M. Yvan STROPPIA, LEO  
UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans - Orléans  
Suppléant : M. Thierry CANTALUPO  
UMR n° 3116 - Observatoire des sciences de l'univers en région Centre (OSUC) - Orléans
  - SNTR-CGT  
M. Abdelmalek ZIADI, TAAM  
UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles - Orléans  
Suppléant : M. Alain DUFOUR  
UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) - Orléans

- SNTES-UNSA  
M. Carlos del CUETO, CECOJI  
UMR n° 6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale - Poitiers
- SUD-Recherche-EPST  
M. Richard WALTER, IRHT  
UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes - Orléans  
Suppléant : M. Franck ELIE  
UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E) - Orléans

## D - Invités permanents

- Mme Rose-Marie CIROTTEAU, responsable du service des Ressources humaines
- Mme Jeanine DAUBIN, conseillère formation
- M. Olivier FORGET, responsable formation à l'Université de Poitiers
- Les gestionnaires de formation de la délégation régionale

Art. 2. - La présente décision abroge la décision n° 080077DR08 du 18 février 2008.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 11 mai 2009.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,  
Patrice SOULLIE**Comités, conseils, commission****Décision n° 091649DR12 du 2 juin 2009 portant nomination des membres du comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse**

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod., D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; INS. générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 080058DAJ du 09-06-2008 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le comité spécial d'hygiène et sécurité de la délégation Provence et Corse, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

Cinq représentants de l'administration

Titulaires :

M. Pierre DOUCELANCE	délégué régional DR12	président du CSHS	
M. Robert ROUSIC	ingénieur de recherche	IFR n° 88	
M. Marc SENTIS	directeur de recherche	UMR n° 6182	
M. Auguste le VAN SUU	ingénieur de recherche	USR n° 2207	
M. Dominique TERRILLON	ingénieur régional de prévention et sécurité		assure le secrétariat

## Suppléants :

M. Alain SOMMERVOGEL	adjoint du délégué régional	MOY n° 1200	suppléant du président
Mme Monique ALLIONE	ingénieure	UMR n° 6102	
M. Jean-Louis CHASSAING	ingénieur de recherche	UMR n° 6231	
M. Guy DUBREUIL	ingénieur de recherche	UPS n° 846	
M. Gérard ZANON	ingénieur de recherche	MOY n° 1200	

## Membre de droit :

Mme Martine TEDDE	médecin de prévention animateur régional	MOY n° 1200	voix consultative
-------------------	--	-------------	-------------------

Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :

Pour SGEN-CFDT

Titulaires :

Mme Brigitte CEARD	ingénieure d'études	UMR n° 6231
M. Nicolas JULLIEN	ingénieur de recherche	UMR n° 6231

## Suppléants :

M. Patrick FIGON	ingénieur de recherche	UMS n° 2244
M. Vincent HERRERO	technicien	UMS n° 2244

Pour SNCS-FSU

Titulaire :

Mme Elisabeth LOJOU	chargée de recherche	UPR n° 9036
---------------------	----------------------	-------------

Pour SNPTES-UNSA

Titulaire :

M. Vincent LONG	technicien	UMR n° 6633
-----------------	------------	-------------

Pour SNTRS-CGT

Titulaires :

M. Jean RUBENACH	assistant-ingénieur	MOY n° 1200
M. Claude COLIN	assistant-ingénieur	UMR n° 6110

## Suppléants :

M. Patrick GARIGLIO	ingénieur d'études	UMR n° 6216
M. Didier GRAVALLON	technicien	USR n° 2207

Pour SUD-RECHERCHE

Titulaire :

M. Yves BERCHADSKY	ingénieur de recherche	FR n° 1739
--------------------	------------------------	------------

## Suppléant :

M. Jacques-Olivier COQ	chargé de recherche	UMR n° 6149
------------------------	---------------------	-------------

## Membres invités (avec voix consultatives)

Mme Delphine DEMONCHEAUX	inspectrice hygiène et sécurité	MNERT
Mme Valérie ROUSTAND-RUMP	coordonnatrice nationale de prévention et sécurité	CNRS
le médecin coordonnateur national du CNRS		
M. Georges ISSA	ingénieur hygiène et sécurité	INSERM
M. Gérard GUILLAUME	ingénieur hygiène et sécurité	U1
Mme Christine BLANC	ingénieure hygiène et sécurité	U2
M. Patrick RIEUX	ingénieur hygiène et sécurité	U3
Mme Anne KOLLER	médecin coordonnatrice	Universités d'Aix-Marseille

Art. 2. – Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 3. – Le président peut inviter, à titre d'expert, toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 4. – La décision n° 030650DR12 du 15 octobre 2003 portant création du comité régional d'hygiène et de sécurité de la délégation Provence et Corse est abrogée.

Art. 6. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 2 juin 2009.

Le délégué régional Provence et Corse,  
Pierre DOUCELANCE

## Comités, conseils, commissions,

### Décision n° 090124DR19 du 28 mai 2009 portant création de la cellule de crise au sein de la délégation Normandie

DR19 – Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 080142DAJ du 04-12-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. – Création : Il est créé une cellule de crise au sein de la délégation Normandie dans le cadre du dispositif de gestion des situations d'urgence ou de crise auxquelles le CNRS peut être amené à faire face.

Art. 2. – Composition : La cellule comprend 10 membres.

- le délégué régional
- l'adjoint au délégué régional
- l'assistante de direction
- le responsable du SPAILS
- la chargée de communication

- le responsable des Ressources humaines
- la responsable du Service financier et comptable
- le responsable du Service informatique
- la responsable du Service partenariat et valorisation
- le médecin de prévention Basse-Normandie

Art.3. - Selon la nature de l'évènement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 28 mai 2009.

Pour le directeur général et par délégation,  
Le délégué régional Normandie :  
Frédéric FAURE

### Comités, conseils, commissions

#### Décision n° 090147DR19 du 8 juin 2009 portant renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie

DR19 - Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 mod. 24-11-1982 ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie :

Titulaires :

- M. Frédéric FAURE, délégué régional, président du CHS ;
- M. Louis MAZO, ingénieur régional de prévention et de sécurité, secrétaire du CHS
- M. Guy-Alain JUNTER, directeur du laboratoire PBS/FRE n° 3101 - Mt St Aignan
- M. Patrick LESUEUR, directeur du laboratoire M2C/UMR n° 6143 - Caen
- M. Jean-Claude STECKMEYER, directeur du laboratoire LPC/UMR n° 6534 - Caen

Suppléants :

- M. Serge BOUFFARD, directeur du laboratoire CIMAP/UMR n° 6252 - Caen
- M. Henri CAVALIER, laboratoire CORIA/UMR n° 6614 - St Etienne du Rouvray
- M. Thierry de la RUE, directeur du laboratoire LMRS/UMR n° 6085 - St Etienne du Rouvray
- M. Emmanuel METERREAU, responsable des Ressources humaines - délégation Normandie
- Mme Cécile PERRIO, laboratoire CI-NAPS/UMR n° 6232 - Caen

Art. 2. - Sont désignés pour représenter le personnel au comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie :

- SGEN - CFDT : 2 titulaires - 2 suppléants  
Titulaires :  
Mme Maria BLAIZOT, du laboratoire GANIL/UMR n° 6415 - Caen
- M. Guillaume EDOUARD, du laboratoire CORIA/UMR n° 6614 - St Etienne du Rouvray  
Suppléants :  
M. Georges VOLTOLINI, du laboratoire GANIL/UMR n° 6415 - Caen
- M. Charles SPITAELS, du laboratoire GANIL/UMR n° 6415 - Caen
- SNTRS - CGT : 2 titulaires - 2 suppléants  
Titulaires :  
M. Michel LION, du laboratoire GANIL/UMR n° 6415 - Caen  
M. Laurent PLAWINSKI, du laboratoire CI-NAPS/UMR n° 6232 - Caen  
Suppléants :  
Mme Jocelyne LEGER, du laboratoire CMH/UMR n° 8097 - Caen  
M. Jacques MILLET, Rouen
- SUD Recherche EPST : 1 titulaire - 1 suppléant  
Titulaire :  
Mme Myriam LECOCCQ, du laboratoire CI-NAPS/UMR n° 6232 - Caen  
Suppléant :  
M. Loïc REVERT, de la délégation Normandie/MOY n° 1900 - Caen
- SNPTES-UNSA : 1 titulaire - 1 suppléant  
Titulaire :  
Mme Séverine LEVILLAIN, du laboratoire CI-NAPS/UMR n° 6232 - Caen  
Suppléant :  
M. Didier DIVOUX, du laboratoire CI-NAPS/UMR n° 6232 - Caen
- SNCS - FSU : 1 titulaire - pas de suppléant  
Titulaire :  
M. Joël ALEXANDRE, du laboratoire ABISS - Rouen

Art. 3. - Docteur Anne GUIHOT-LECLERC, médecin de prévention animateur régional, est désignée comme membre titulaire de droit.

Art. 4. - Sont invités permanents :

- le coordonnateur national de prévention et de sécurité
- le médecin coordinateur national
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'INSA de Rouen
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'ENSICAEN
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'Université de Caen
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'Université de Rouen
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'Université du Havre
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité du GIP Cyceron
- l'ingénieur d'hygiène et de sécurité du Ganil
- le médecin de prévention des personnels de Haute-Normandie
- la responsable du Bureau de l'action sociale de la délégation Normandie

Art. 5. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 8 juin 2009.

Le délégué régional Normandie,  
Frédéric FAURE

# Nominations

## Administration centrale

DG

### M. MICHEL ARMENGAUD

DEC. n° 090003INSU du 09-04-2009

M. Michel ARMENGAUD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 en charge de la restructuration des unités.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel ARMENGAUD demeure affecté à l'UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements (CESR), Université Paul Sabatier 9 Avenue du Colonel Roche à Toulouse.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Michel ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. FRANÇOIS PAJOT

DEC. n° 090005INSU du 09-04-2009

M. François PAJOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi des programmes Physique chimie du milieu interstellaire (PCMI) et Physique stellaire (PNPS), les actions spécifiques « observatoire virtuel » et « Alma » ainsi que le groupe de travail « Concordia ».

Pour l'exercice de cette mission, M. François PAJOT demeure affecté au sein de l'UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale (IAS), bat. 121 - 91405 ORSAY CEDEX.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. François PAJOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. JEAN-PIERRE LASOTA

DEC. n° 090006INSU du 09-04-2009

M. Jean-Pierre LASOTA, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 en charge d'assurer le suivi des recherches en physique des objets compacts et des disques d'accrétions, de physique théorique en cosmologie, d'astrophysique des hautes énergies et de l'interface avec les départements SPM, PNC et IN2P3.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre LASOTA demeure affecté à l'UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris - 98, boulevard Arago, 75014 Paris.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Pierre LASOTA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. JEAN-LUC BEUZIT

DEC. n° 090007INSU du 09-04-2009

M. Jean-Luc BEUZIT, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'aider au suivi des TGE, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment en préparation des ELT.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'UMR n° 557 - Laboratoire d'astrophysique de Grenoble, BP 53 38041 Grenoble Cedex 9.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale, Alpes (DR11).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. JÉRÔME DYMENT

DEC. n° 090009INSU du 09-04-2009

M. Jérôme DYMENT, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi des recherches en géosciences marines et le suivi des observatoires géophysiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme DYMENT demeure affecté au sein de l'UMR n° 7154 - Institut physique du globe de Paris (IPGP), Tour 14-24, 2<sup>ème</sup> étage 4, place Jussieu, Case 89, 75252 PARIS Cedex 05.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jérôme DYMENT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. GUY LIBOUREL

DEC. n° 090010INSU du 09-04-2009

M. Guy LIBOUREL, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi du réseau d'expérimentation des Sciences de la terre, les GDR FORPRO et TRANSMET, les lignes de lumière ESRF, SOLEIL, le programme PNP. Il mettra en place une cellule valorisation des géo matériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Guy LIBOUREL demeure affecté à l'UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG) - 15, rue Notre Dame des Pauvres, BP 20, 54501 Vandœuvre-lès-Nancy cedex.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Guy LIBOUREL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. DENIS DIDIER ROUSSEAU

DEC. n° 090011INSU du 09-04-2009

M. Denis Didier ROUSSEAU, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du

CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer la coordination des actions inter-organismes dans le domaine du « Paléoclimat ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Didier ROUSSEAU demeure affecté à l'UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD) Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Denis Didier ROUSSEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME CATHERINE MEVEL**

DEC. n° 090012INSU du 09-04-2009

Mme Catherine MEVEL, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi du projet TGE-IODP-ECORD, interface pour l'ERA-net ECORD Deep Sea Floor.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine MEVEL demeure affectée à l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) - Tour 14-24 - 2<sup>ème</sup> étage - 4, place Jussieu - Case 89 - 75252 PARIS CEDEX 05.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. CHRISTIAN GEORGE**

DEC. n° 090014INSU du 09-04-2009

M. Christian GEORGE, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2009 en charge du suivi des projets (programmes nationaux, systèmes d'observation), ainsi que la coordination avec les programmes du MEDD (PRIMEQUAL) et le suivi du CS avion et de l'instrumentation avion.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian GEORGE, demeure affecté à l'UMR n° 5256 - Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON) - 2, avenue Albert Einstein 69626 VILLEURBANNE.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2009, M. Christian GEORGE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. JEAN-MARIE FLAUD**

DEC. n° 090015INSU du 09-04-2009

M. Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi en ce qui concerne l'atmosphère des dossiers GMES dans le cadre de la contribution européenne à GEOSS, des pôles thématiques, des projets spatiaux et ballons et des services labellisés de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marie FLAUD demeure affecté à l'UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA), 61, Av du général de Gaulle 94010 CRETEIL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. GÉRARD ELDIN**

DEC. n° 090016INSU du 09-04-2009

M. Gérard ELDIN, chargé de recherche à l'IRD, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche ainsi que le parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ELDIN demeure affecté à l'UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS), Observatoire Midi-Pyrénées 14, Avenue Edouard Belin à Toulouse.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Gérard ELDIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PIERRE FRIEDLINGSTEIN**

DEC. n° 090017INSU du 09-04-2009

M. Pierre FRIEDLINGSTEIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'assurer le suivi de la programmation ESSP et de la modélisation intégrée du Système Terre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre FRIEDLINGSTEIN demeure affecté à l'UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE), l'Orme des Merisiers - Saclay 91191 GIF-SUR-YVETTE.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Pierre FRIEDLINGSTEIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. JEAN-CLAUDE MENAUT**

DEC. n° 090018INSU du 09-04-2009

M. Jean-Claude MENAUT, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il sera chargé au sein de la division SIC du suivi des dossiers relatifs à la télédétection spatiale, aux systèmes d'observation continentaux (SO et ORE), aux actions incitatives de l'INSU et à la prospective scientifique de la thématique. Il sera également amené à représenter en tant que de besoin le DAS SIC de l'INSU auprès des laboratoires, comités inter-organismes et autres instances de coordination scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Claude MENAUT demeure affecté à l'UMR n° 5126 - Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO) 18, Avenue Edouard Belin 31401 TOULOUSE.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Jean-Claude MENAUT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. MICHEL VAUCLIN**

DEC. n° 090019INSU du 09-04-2009

M. Michel VAUCLIN, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 en charge d'assurer le suivi de la section 20 du Comité national et les évaluations dans le cadre des contrats quadriennaux successifs des laboratoires alpins impliqués dans des recherches en hydrologie et transfert d'eau et de matières.

Pour l'exercice de cette mission, M. VAUCLIN demeure affecté à l'UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE) Institut national polytechnique de Grenoble ENSHMG - Domaine Universitaire - 1023-1025 rue de la piscine - BP 53 - 38 041 Grenoble cedex 9.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, M. Michel VAUCLIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME HELLE PEDERSEN**

DEC. n° 080029INSU du 09-04-2009

Mme Helle PEDERSEN, maître de conférences à l'Université Joseph Fourier, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission est d'organiser et coordonner la mise en œuvre du Réseau sismologique français (RESIF).

Pour l'exercice de cette mission, Mme PEDERSEN demeure affectée au sein du Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique, BP 53 38041 GRENOBLE Cedex.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009, Mme PEDERSEN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. ALAIN CHEILLETZ**

DEC. n° 080031INSU du 09-04-2009

M. Alain CHEILLETZ, professeur à l'École nationale supérieure de géologie, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission est de mettre en œuvre les relations partenariales de la section Sciences de la terre dans les domaines des ressources énergétiques et minérales et le traitement de leurs effluents.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain CHEILLETZ demeure affecté au sein du Laboratoire centre de recherches pétrographiques et géochimiques, 15 rue Notre Dame des Pauvres 54501 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009, M. Alain CHEILLETZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME EVELYNE SAGE**

DEC. n° 090014SDV du 29-04-2009

Mme Evelyne SAGE, directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le

département SDV, du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Evelyne SAGE demeure affectée à l'UMR n° 2027 - Génotoxicologie et cycle cellulaire. Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2010, Mme Evelyne SAGE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. LAURENT DOUSSET**

DEC. n° 090021SCHS du 29-04-2009

M. Laurent DOUSSET, maître de conférences, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 23 mars 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le TGE ADONIS et les plateformes numériques SHS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent DOUSSET demeure affecté à l'UMR n° 6574 - Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO), Université Provence Aix-Marseille 1 - Maison Asie Pacifique, 3, place Victor Hugo - 13331 MARSEILLE CEDEX 03.

Du 23 mars 2009 au 31 décembre 2010, M. Laurent DOUSSET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME HÉLÈNE VEDRINE**

DEC. n° 090022SCHS du 29-04-2009

Mme Hélène VEDRINE, maître de conférences, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 30 mars 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet les projets européens.

Du 30 mars 2009 au 31 décembre 2010, Mme Hélène VEDRINE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. FRÉDÉRIC PATRAS**

DEC. n° 090028SCHS du 19-05-2009

M. Frédéric PATRAS, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 15 mai 2009 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric PATRAS demeure affecté à l'UMR n° 6621 - Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, Université de Nice Sophia Antipolis - Parc Valrose - 06108 NICE CEDEX 2.

Du 15 mai 2009 au 31 décembre 2010, M. Frédéric PATRAS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME ISABELLE RICO-LATTES**

DEC. n° 090002EDD du 14-05-2009

Mme Isabelle RICO-LATTES, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour les questions du département scientifique EDD ayant trait à la chimie durable et aux entreprises ainsi qu'aux thématiques en lien avec l'écoconception, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle RICO-LATTES demeure affectée à l'UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique (IMRCP) Université Paul Sabatier Toulouse 3 – Bâtiment 2r1 Recherche de chimie – 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010, Mme Isabelle RICO-LATTES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 14 - Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MAÏTÉ ARMENGAUD**

DEC. n° 090033DRH du 14-04-2009

Mme Maïté ARMENGAUD, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission Animation et professionnalisation de la filière RH.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Maïté ARMENGAUD demeure affectée à la délégation Midi-Pyrénées, Toulouse.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, Mme Maïté ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. GUY METIVIER**

DEC. n° 090060DAJ du 20-05-2009

M. Guy METIVIER, professeur des universités, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour la mise en place de l'Institut des sciences mathématiques et leurs interactions, à compter du 15 mai 2009.

M. Guy METIVIER est responsable du suivi des laboratoires de mathématiques.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. JÉRÔME BOUVIER**

DEC. n° 090001USAR du 29-05-2009

M. Jérôme BOUVIER, directeur de recherche, 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme BOUVIER demeure affecté à l'UMR n° 5571 - Laboratoire astrophysique observatoire Grenoble (LAOG), Université J. Fourier, B.P. 38041 Grenoble Cedex 9.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME CHRISTIANE BRANLANT**

DEC. n° 090002USAR du 29-05-2009

Mme Christiane BRANLANT, directrice de recherche, classe exceptionnelle, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus

Pour l'exercice de cette mission, Mme Christiane BRANLANT demeure affectée à l'UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire, Nancy I, Faculté des Sciences et techniques 54506 Vandœuvre-lès-Nancy.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. LAURENT CHUSSEAU**

DEC. n° 090003USAR du 29-05-2009

M. Laurent CHUSSEAU, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission consiste à :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent CHUSSEAU demeure affecté à l'UMR n° 5214 - Institut d'électronique du sud (IES), Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. BERNARD D'ALMAGNE**

DEC. n° 090004USAR du 29-05-2009

M. Bernard d'ALMAGNE, directeur de recherche émérite, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard d'ALMAGNE demeure affecté à l'UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire, Centre scientifique d'Orsay, Bât. 200, 91898 Orsay.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. FRANÇOIS JAMES**

DEC. n° 090006USAR du 29-05-2009

M. François JAMES, professeur 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PASCAL LEFEVRE**

DEC. n° 090007USAR du 29-05-2009

M. Pascal LEFEVRE, professeur, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PHILIPPE PETITJEANS**

DEC. n° 090008USAR du 29-05-2009

M. Philippe PETITJEANS, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe PETITJEANS demeure affecté au Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) École supérieure de physique chimie industrielle, 10 rue Vauquelin 75231 Paris cedex 05.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. GILLES PIJAUDIER-CABOT**

DEC. n° 090009USAR du 29-05-2009

M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, professeur, 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du

1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. ERIC SURAUD**

DEC. n° 090010USAR du 29-05-2009

M. Eric SURAUD, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission consiste à :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME JACQUELINE VAUZEILLES**

DEC. n° 090011USAR du 29-05-2009

Mme Jacqueline VAUZEILLES, professeure, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

**M. PIERRE DEMEULENAERE**

DEC. n° 090050DAJ du 06-05-2009

M. Pierre DEMEULENAERE, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint au département scientifique SHS, chargé du droit, des sciences politiques et de la sociologie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, en remplacement de M. Alain LAQUIÈZE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DirCom

**MME MARIE-HÉLÈNE BEAUVAIS**

DEC. n° 090054DAJ du 30-04-2009

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, ingénieure de recherche au CNRS, responsable du pôle Affaires publiques, est chargée de l'intérim de la direction de la communication, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

**M. FRÉDÉRIC FAURE**

DEC. n° 090052DAJ du 06-05-2009

M. Frédéric FAURE, ingénieur de recherche au CNRS, délégué régional pour la circonscription Normandie, est nommé responsable par intérim du service des pensions et accidents du travail de la direction des ressources humaines, du 15 décembre 2008 au 31 janvier 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRH

**M. SÉBASTIEN GRESIK**

DEC. n° 090053DAJ du 06-05-2009

M. Sébastien GRESIK est nommé responsable par intérim du service des pensions et accidents du travail de la direction des ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

**Délégations**

DR11 - Délégation Alpes

**M. JACQUES CAVAILLE**

DEC. n° 090006ACPL du 18-05-2009

M. Jacques CAVAILLE, trésorier principal du Trésor public, agent comptable secondaire de la délégation Rhône-Auvergne est nommé comptable secondaire par intérim de la délégation Alpes à compter du 19 mai 2009, jusqu'au retour du titulaire du poste M. Jean-Paul FOINANT

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

**M. YVAN SEGUI**

DEC. n° 090066DAJ du 05-06-2009

M. Yvan SEGUI, directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de chargé de mission scientifique auprès de la déléguée régionale de la circonscription Midi-Pyrénées, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

**Laboratoires**

UMI n° 3069 – PIMS - Europe

**M. ALEJANDRO ADEM**

DEC. n° 090011SPHM du 19-05-2009

M. Alejandro ADEM, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMI n° 3069, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Ivar EKELAND, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

**M. JEAN DE BREMOND D'ARS**

DEC. n° 081261PU du 29-05-2009

M. Jean de BREMOND d'ARS, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6118, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à la fin du contrat quadriennal en cours (2011).

signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien

**M. DANIEL HUSS**

DEC. n° 090009IN2P3 du 19-05-2009

M. Daniel HUSS, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 7178, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert Curien

**MME CHRISTELLE ROY**

DEC. n° 090010IN2P3 du 19-05-2009

Mme Christelle ROY, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 7178, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010.

La candidature de Mme Christelle ROY à la direction du laboratoire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, sera soumise à l'avis du comité national de la recherche scientifique lors de l'examen à mi-parcours.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 2202 - Observatoire de la Côte d'Azur

**M. FARROKH VAKILI**

DEC. n° 091322PU du 06-05-2009

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011, fin du mandat de l'unité, M. Farrokh VAKILI, astronome, est nommé directeur de l'UMS n° 2202, en remplacement de M. Jacques COLIN, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)

**M. JEAN-BENOIST DUBURCQ**

DEC. n° 090015SDV du 11-05-2009

M. Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional, est nommé directeur par intérim de l'USR n° 3078, à compter du 26 mars 2009, en remplacement de M. Ralf BLOSSEY, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

**M. PHILIPPE DE DONDER**

DEC. n° 090297SHS du 30-04-2009

M. Philippe de DONDER, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5604, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Fabrice COLLARD, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6578 - Anthropologie bioculturelle

**M. MICHEL SIGNOLI**

DEC. n° 090023SCHS du 27-03-2009

M. Michel SIGNOLI, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 6578, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2009 jusqu'au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Gilles BOËTSCH, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7050 - Centre d'études et de recherches internationales

**M. CHRISTIAN LEQUESNE**

DEC. n° 090018SCHS du 15-04-2009

M. Christian LEQUESNE, directeur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7050 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 juillet 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités

**M. CHARLES GADEA**

DEC. n° 090017SCHS du 15-04-2009

M. Charles GADEA, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8085, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 juillet 2009, en remplacement de M. Didier DEMAZIERE, démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2841 - CNRS Images

**MME CATHERINE BALLADUR**

DEC. n° 090056DAJ du 30-04-2009

Mme Catherine BALLADUR, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UPS n° 2841, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 3030 - Indicateurs, programmation, allocation des moyens (IPAM)

**M. JOSEPH GABAY**

DEC. n° 090059DAJ du 20-05-2009

M. Joseph GABAY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé responsable de la coordination des maîtrises d'ouvrage du système d'information auprès du secrétaire général du CNRS, à compter du 15 mai 2009.

M. Joseph GABAY est nommé secrétaire exécutif du comité d'évaluation et de coordination des évolutions des systèmes d'information, à compter du 15 mai 2009.

Signé : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

**M. JEAN-MICHEL BARBET**

DEC. n° 090044DR17 du 28-05-2009

M. Jean-Michel BARBET, ingénieur de recherche, est nommé correspondant de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR n° 6457, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Patrick SAUBOST, le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

## ACMO

Unité n° 563 - Centre de physiopathologie Toulouse Purpan

**M. NICOLAS BOROT**

DEC. n° 090024DR14 du 29-04-2009

M. Nicolas BOROT, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommé correspondant d'hygiène et sécurité de l'unité n° 563, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

M. Nicolas BOROT a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2], les 7, 8, 9, 15, 22, 23 mars 2006.

Pour l'exercice de ses missions, M. Nicolas BOROT est placé directement sous l'autorité de M. Bernard PERRET, directeur de l'unité n° 563.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. JEAN-LUC CHOUKROUN**

DEC. n° 090044DR16 du 07-05-2009

M. Jean-Luc CHOUKROUN, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Jean-Luc CHOUKROUN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Luc CHOUKROUN est placé directement sous l'autorité de la directrice Mme Agnès NETTER.

Signé : Agnès NETTER, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. HERMANN FLERET**

DEC. n° 090048DR16 du 20-05-2009

M. Hermann FLERET, TCE, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Hermann FLERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Hermann FLERET est placé directement sous l'autorité du directeur/responsable M. Jessy VIOUGEAS.

Signé : Jessy VIOUGEAS, responsable du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange

INSU

**Mlle SÉVERINE BIGNON**

DEC. n° 090043DR16 du 14-04-2009

Mlle Séverine BIGNON, IE2, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le Campus Gérard Mégie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Mlle Séverine BIGNON exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Séverine BIGNON est placée directement sous l'autorité du directeur de l'INSU.

Signé : Dominique le QUEAU, directeur de l'INSU

UPR n° 9073 - Expression génétique microbienne

**Mme NATHALIE MATHY**

DEC. n° 090140DR02 du 18-05-2009

Mme Nathalie MATHY, exerçant les fonctions d'assistante-ingénieure au CNRS, au sein de l'UPR n° 9073 est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9073, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Mme Nathalie MATHY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nathalie MATHY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc DREYFUS, directeur de l'UPR n° 9073

UPR n° 9073 - Expression génétique microbienne

**M. FRÉDÉRIC ALLEMAND**

DEC. n° 090141DR02 du 18-05-2009

M. Frédéric ALLEMAND, exerçant les fonctions d'ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, au sein de l'UPR n° 9073 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9073, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

M. Frédéric ALLEMAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric ALLEMAND est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc DREYFUS, directeur de l'UPR n° 9073

UMR n° 7154 - Institut de physique du globe de Paris

**M. BENOÎT LECOMTE**

DEC. n° 090110DR02 du 29-04-2009

M. Benoît LECOMTE, exerçant les fonctions d'assistant-ingénieur au CNRS au sein de l'UMR n° 7154 (Saint-Maur-des-Fossés) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7154, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Benoît LECOMTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Benoît LECOMTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Lydia Zerbib, secrétaire général de l'UMR n° 7154

FRE n° 3146 - Laboratoire de dynamique membranaire

**Mme ISABELLE FANGET**

DEC. n° 090139DR02 du 08-05-2009

Mme Isabelle FANGET, exerçant les fonctions d'ingénieure d'études de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, au sein de la FRE n° 3146, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3146, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Mme Isabelle FANGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle FANGET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François DARCHEN, directeur de la FRE n° 3146

FRE n° 3214 – Génomique des microorganismes

**M. THIERRY DELAVEAU**

DEC. n° 090130DR02 du 15-05-2009

M. Thierry DELAVEAU, exerçant les fonctions d'assistant-ingénieur au CNRS, au sein de la FRE n° 3214 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3214, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Thierry DELAVEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry DELAVEAU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Alessandra CARBONE, directrice de la FRE n° 3214

UPR n° 332 - Laboratoire Aimé Cotton

**M. ALAIN BOUYSSY**

DEC. n° 09A001DR04 du 19-01-2009

M. Alain BOUYSSY, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 332, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Alain BOUYSSY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain BOUYSSY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre PILLET, directeur de l'UPR n° 332

UPR n° 3251 - Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

**M. LAURENT POINTAL**

DEC. n° 09A036DR04 du 02-04-2009

M. Laurent POINTAL, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3251, à compter du 2 avril 2009.

M. Laurent POINTAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent POINTAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Patrick le QUERE, directeur de l'UPR n° 3551

UMR n° 8501 - Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique

**M. FRÉDÉRIC MORON**

DEC. n° 08A072DR04 du 13-01-2009

M. Frédéric MORON, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8501, à compter du 27 octobre 2008.

M. Frédéric MORON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric MORON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre CHAVEL, directeur de l'UMR n° 8501

UMR n° 8591 - Laboratoire de géographie physique « Pierre Birot »

**M. DANIEL PINHEIRO**

DEC. n° 090087DR05 du 04-05-2009

M. Daniel PINHEIRO, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8591, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

M. Daniel PINHEIRO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Daniel PINHEIRO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Charles LECOEUR, directeur de l'UMR n° 8591

UMR n° 5007 - Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

**M. SERGE BUATHIER**

DEC. n° 090064DR07 du 17-03-2009

M. Serge BUATHIER, IE2, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5007 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Serge BUATHIER exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Serge BUATHIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Hatem FESSI, directeur de l'UMR n° 5007

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux (MOM)

**M. FRANCK CAPISANO**

DEC. n° 090096DR07 du 11-03-2009

M. Franck CAPISANO est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FR n° 538 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Franck CAPISANO exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Franck CAPISANO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Remy BOUCHARLAT, directeur de la FR n° 538

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique (LMPT)

**M. ROMAIN VALLET**

DEC. n° 080171DR08 du 29-05-2008

M. Romain VALLET, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6083, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Romain VALLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. M. Romain VALLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'espace (LPC2E)

**M. STÉPHANE CHEVRIER**

DEC. n° 090120DR08 du 15-12-2008

M. Stéphane CHEVRIER est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 6115 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. M. Stéphane CHEVRIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Michel TAGGER, directeur de l'UMR n° 6115

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

**Mlle VIRGINIE LARDEUX**

DEC. n° 080119DR08 du 20-11-2007

Mlle Virginie LARDEUX, T CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6187, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mlle Virginie LARDEUX exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Virginie LAR-DEUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy RAYMOND, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et de biologie cellulaires  
**M. GAËL EPISTOLIN**

DEC. n° 08201DR08 du 07-07-2008

M. Gaël EPISTOLIN, adjoint technique RF, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6187 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Gaël EPISTOLIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Gaël EPISTOLIN est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Frédéric BECQ, directeur de l'UMR n° 6187

UMR n° 6218 - Immunologie et embryologie moléculaires

**M. MARC LE BERT**

DEC. n° 090121DR08 du 25-10-2008

M. Marc le BERT, IR1, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6218, à compter du 25 octobre 2008.

M. Marc le BERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Marc le BERT est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Valerie QUESNIAUX, directrice de l'UMR n° 6218

UMR n° 6239 - Génétique, immunothérapie, chimie et cancer

**Mme MARIE-VÉRONIQUE DEMATTEI**

DEC. n° 080155DR08 du 19-05-2008

Mme Marie-Véronique DEMATTEI, IR1, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6239, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Marie-Véronique DEMATTEI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Mme Marie-Véronique DEMATTEI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yves BIGOT, directeur de l'UMR n° 6239

UMR n° 6588 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

**M. MAURAD HAMAIDI**

DEC. n° 080118DR08 du 08-01-2009

M. Maurad HAMAIDI, technicien de recherche de classe exceptionnelle, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6588, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Maurad HAMAIDI exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Maurad HAMAIDI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : William BERTHOMIERE, directeur de l'UMR n° 6588

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques (LEA)

**Mme CARINE FOURMENT CAZENAVE**

DEC. n° 08202DR08 du 27-08-2008

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6609, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Mme Carine FOURMENT CAZENAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques (LEA)

**M. STEVE GIRARD**

DEC. n° 080203DR08 du 27-08-2008

M. Steve GIRARD IR2 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6609, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Steve GIRARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Steve GIRARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques (LEA)

**M. CHRISTIAN REFIN**

DEC. n° 080205DR08 du 27-08-2008

M. Christian REFIN est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6609, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Christian REFIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Christian REFIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

**M. JEAN-PIERRE GAZEAU**

DEC. n° 080117DR08 du 22-11-2007

M. Jean-Pierre GAZEAU, IR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6610, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Jean-Pierre GAZEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Jean-Pierre GAZEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610

UMR n° 6628 - Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans (MAPMO)

**Mme MARIE-FRANCE GRESPIER**

DEC. n° 080212DR08 du 01-10-2008

Mme Marie-France GRESPIER, assistante-ingénieure est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6628 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Mme Marie-France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-France GRESPIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Stéphane CORDIER, directeur de l'UMR n° 6628

UMR n° 6630 - Laboratoire de physique des matériaux (PHY-MAT)

**M. FABRICE BERNEAU**

DEC. n° 080184DR08 du 22-05-2008

M. Fabrice BERNEAU, AI université, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 6630, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Fabrice BERNEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. Fabrice BERNEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Rolly GABORIAUD, directeur de l'UMR n° 6630

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers (MSHS)

**M. FRANÇOIS DEBIEN**

DEC. n° 090119DR08 du 10-12-2008

M. François DEBIEN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 842, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Michel AUDIFFREN, directeur de l'UMS n° 842

UMS n° 1835 - Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages (MSV)

**MME NICOLE RIGAULT**

DEC. n° 080208DR08 du 16-09-2008

Mme Nicole RIGAULT, TCE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 1835, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Mme Nicole RIGAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Mme Nicole RIGAULT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO.

Signé : Sylvette DENEFFLE, directrice de l'UMS n° 1835

USR n° 3149 - Spectrométrie de masse biologique et protéomique

**MME EMMANUELLE DEMEY-THOMAS**

DEC. n° 090047DR16 du 15-04-2009

Mme Emmanuelle DEMEY-THOMAS, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3149, à compter du 13 mars 2009.

Mme Emmanuelle DEMEY-THOMAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Emmanuelle DEMEY-THOMAS est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Joëlle VINH, directrice de l'USR n° 3149

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

**MME LAURENCE DEL MAESTRO**

DEC. n° 090049DR16 du 26-04-2009

Mme Laurence del MAESTRO, assistante-ingénieure, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 144 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Mme Laurence del MAESTRO exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laurence del MAESTRO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (P.C.C)

**M. VINCENT SEMETÉY**

DEC. n° 090036DR16 du 14-04-2009

M. Vincent SEMETÉY, CR1, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 168 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Vincent SEMETÉY exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Vincent SEMETÉY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (P.C.C)

**MME SYLVIE COSCOY**

DEC. n° 090042DR16 du 16-03-2009

Mme Sylvie COSCOY, CR1, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 168.

Mme Sylvie COSCOY exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sylvie COSCOY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR n° 168

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

**M. MATHIEU LERROUX-COYAU**

DEC. n° 090041DR16 du 21-04-2009

M. Mathieu LERROUX-COYAU, technicien, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 218 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Mathieu LERROUX-COYAU exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mathieu LERROUX-COYAU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Geneviève ALMOUZNI, directrice de l'UMR n° 218

UMR n° 3244 - Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

**M. OLIVIER BRISON**

DEC. n° 090046DR16 du 16-03-2009

M. Olivier BRISON, DR2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 3244, à compter du 16 mars 2009.

M. Olivier BRISON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier BRISON est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Michelle DEBATISSE, directrice de l'UMR n° 3244

UMR n° 7083 - GULLIVER

**M. FABRICE MONTI**

DEC. n° 090040DR16 du 23-03-2009

M. Fabrice MONTI, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7083 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

M. Fabrice MONTI exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabrice MONTI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Elie RAPHAEL, directeur de l'UMR n° 7083

UMS n° 2927 - Unité de service d'action et d'entraide sociale (USAES)

**MME SANDRINE MARQUES**

DEC. n° 090039DR16 du 13-04-2009

Mme Sandrine MARQUES, TCN, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 2927 à compter du 13 avril 2009.

Mme Sandrine MARQUES exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sandrine MARQUES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacky HIRSCH, directeur de l'UMS n° 2927

UMR n° 7139 - Végétaux marins et biomolécules

**M. Ludovic DELAGE**

DEC. n° 090034DR17 du 30-04-2009

M. Ludovic DELAGE, IE2 à 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7139, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009. M. Ludovic DELAGE est nommé ACMO pour la durée du mandat de la directrice d'unité.

M. Ludovic DELAGE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Ludovic DELAGE est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

signé : Catherine BOYEN, directrice de l'UMR n° 7139

UMR n° 7150 - Mer et santé

**Mme ANNE CUEFF**

DEC. n° 090021DR17 du 03-03-2009

Mme Anne CUEFF, AI, 100%, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7150, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Mme Anne CUEFF est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Anne CUEFF exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne CUEFF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Patrick CORMIER, directeur de l'UMR n° 7150

UMR n° 6072 - Groupe de recherche en informatique, image, automatique et instrumentation de Caen (GREYC)

**M. CÉDRIC FUR**

DEC. n° 090156DR19 du 15-03-2009

M. Cédric FUR, technicien est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6072 de l'ENSICAEN et du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Cédric FUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Cédric FUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Etienne GRANDJEAN, directeur de l'UMR n° 6072

## Fin de fonctions

MPPU

**M. FRANÇOIS BLANCHARD**

DEC. n° 090010SPHM du 29-04-2009

Il est mis fin à sa demande, à compter du 30 avril 2009, aux fonctions de chargé de mission, pour le département MPPU, exercées par M. François BLANCHARD auprès du directeur général.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## ACMO

UMR n° 8080 - Développement, morphogenèse et évolution

**M. NICOLAS POLLET**

DEC. n° 09A030DR04 du 07-04-2009

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Nicolas POLLET dans l'UMR n° 8080.

Signé : André MAZABRAUD, directeur de l'UMR n° 8080

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

**M. BERNARD MARQUET**

DEC. n° 090115DR07 du 15-05-2009

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2008 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Bernard MARQUET dans l'UMR n° 5246 (unité mixte CNRS - Université Claude Bernard - Lyon I).

Signé : Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246

UMR n° 6503 - Catalyse en chimie organique (LACCO)

**M. JEAN-LOUIS LEMBERTON**

DEC. n° 090118DR08 du 08-01-2009

Il est mis fin, à compter du 26 mars 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Louis LEMBERTON dans l'UMR n° 6503.

Signé : Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique (LGC)

**M. SERGE MOYSSSET**

DEC. n° 09A025DR14 du 01-03-2009

Il est mis fin, à compter du 28 février 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Serge MOYSSSET dans l'UMR n° 5503.

Signé : Joel BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**M. MICHEL SPIRO**

DEC. n° 090011IN2P3 du 14-05-2009

Délégation est donnée à M. Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la déclaration d'intention pour la mise en place de l'expérience « Double Chooz ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. DOMINIQUE LE QUEAU**

DEC. n° 090051DAJ du 29-04-2009

Délégation est donnée à M. Dominique LE QUEAU, directeur de l'INSU et directeur du département scientifique PU, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, le 8 mai 2009 à Québec, l'accord de coopération scientifique entre l'Université LAVAL et le CNRS dans le domaine de la recherche scientifique en milieu nordique.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MARIE-HÉLÈNE BEAUVAIS**  
**MME RAJA DRISSI-DAOUDI**

DEC. n° 090055DAJ du 30-04-2009

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, chargée de l'intérim de la direction de la communication, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DAOUDI, directrice-adjointe de la communication, en charge de l'administration, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions cités ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. SYLVAIN ALLANO**

DEC. n° 090061DAJ du 20-05-2009

Délégation est donnée à M. Sylvain ALLANO, directeur scientifique adjoint (ST2I), à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le jeudi 28 mai 2009, à Atlanta, l'amendement n° 1 à la convention de création de l'UMI n° 2958 GT-CNRS entre le Georgia institute of technology (GIT) et les parties françaises [CNRS, Université de Franche-Comté (UFC), École supérieure d'électricité (Supélec), École nationale supérieure des arts et métiers [Arts et Métiers Paris Tech] et Université Paul Verlaine de Metz (UPVM)].

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. ALAIN RESPLANDY-BERNARD**

DEC. n° 090062DAJ du 20-05-2009

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, à M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général, du 23 mai au 29 mai 2009 inclus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations

DR01 – Délégation Paris A

**M. ALAIN WEISWALD**

DEC. n° 080124DR01 du 15-12-2008

Délégation est donnée à M. Alain WEISWALD, ingénieur de recherche, adjoint au délégué, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

DR08 – Centre-Poitou-Charentes

**M. PATRICE SOULLIE**

DEC. n° 090057DAJ du 11-05-2009

Délégation est donnée à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'acte authentique susvisé portant sur :

- la résiliation du bail emphytéotique relatif à la location, par le CNRS, de la parcelle cadastrée section EW n° 6, au Centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO) ;
- l'acquisition d'immeubles, cédés par le CHRO au CNRS, situés sur la commune d'Orléans (Loiret).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR16 – Délégation Paris-Michel Ange

**MME MARIE-HÉLÈNE BEAUVAIS**  
**MME RAJA DRISSI-DOUADI**

DEC. n° 090045DR16 du 20-05-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, chargée de l'intérim de la Direction de la communication (DirCom), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DirCom, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DOUADI, directrice administrative de la DirCom, aux fins mentionnées à ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR19 – Délégation Normandie

**M. SÉBASTIEN GRESIK**

DEC. n° 090125DR19 du 27-05-2009

Délégation est donnée à M. Sébastien GRESIK, responsable par intérim du service des pensions et des accidents du travail de la DRH (MOY n° 1632P), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080405DR19 donnant délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

## Laboratoires

### DR02 - Paris B

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

**M. PASCAL LAUGIER**  
**M. PIERRE CHRISTINE**

DEC. n° 090142DR02 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Pascal LAUGIER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LAUGIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre CHRISTINE, TCS aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7623 - Laboratoire d'imagerie paramétrique

**M. PIERRE CHRISTINE**

DEC. n° 090143DR02 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Pierre CHRISTINE, TCS, gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ; Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LAUGIER, directeur de l'UMR n° 7623

GDR n° 2983 - Mousse

**M. CYPRIEN GAY**

**MME FLORENCE ELIAS**

DEC. n° 090128DR02 du 15-04-2009

Délégation est donnée à M. Cyprien GAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyprien GAY, délégation de signature est donnée à Mme Florence ELIAS, MC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2983 - Mousse

**MME FLORENCE ELIAS**

DEC. n° 090129DR02 du 15-04-2009

Délégation est donnée à Mme Florence ELIAS, maître de conférences à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cyprien GAY, directeur du GDR n° 2983

GDR n° 3064 - Géométrie algébrique et géométrie complexe

**M. OLIVIER DEBARRE**

**MME BÉNÉDICTE AUFFRAY**

**MME ZAÏNA ELMIR**

DEC. n° 090146DR02 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Olivier DEBARRE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEBARRE, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, ou à Mme Zaïna ELMIR, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3064 - Géométrie algébrique et géométrie complexe

**MME BÉNÉDICTE AUFFRAY**

**MME ZAÏNA ELMIR**

DEC. n° 090147DR02 du 12-05-2009

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, responsable d'administration à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte AUFFRAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Zaïna ELMIR, TCN, technicienne en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier DEBARRE, directeur du GDR n° 3064

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

**M. YANNICK MAIGNIEN**

**Mlle ARIANE ALLET**

DEC. n° 090137DR02 du 01-05-2009

Délégation est donnée à M. Yannick MAIGNIEN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

1. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick MAIGNIEN, délégation de signature est donnée à Mlle Ariane ALLET, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

**Mlle ARIANE ALLET**

DEC. n° 090138DR02 du 01-05-2009

Délégation est donnée à Mlle Ariane ALLET, IE, chargée de la gestion administrative à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS] ; Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yannick MAIGNIEN, directeur de l'UPS n° 2916

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

**M. FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN**  
**M. DANIEL PICOT**

DEC. n° 090144DR02 du 27-05-2009

Délégation est donnée à M. Francis-André WOLLMAN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis-André WOLLMAN, délégation de signature est donnée à M. Daniel PICOT, DR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

**M. DANIEL PICOT**

DEC. n° 090145DR02 du 27-05-2009

Délégation est donnée à M. Daniel PICOT, DR2, directeur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis-André WOLLMAN, directeur du FRC n° 550

### DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

**M. JEAN-MARIE FLAUD**  
**M. JEAN-LOUIS COLIN**  
**MME MARIE-CLAIRE GAZEAU**  
**MME MIREILLE PAUL**

DEC. n° 090043DR03 du 15-05-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie FLAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COLIN, professeur à l'Université Paris 7, à Mme Marie-Claire GAZEAU, maître de conférences à l'Université Paris 12, et à Mme Mireille PAUL, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 15 mai 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

GDR n° 3270 - Production d'hydrogène économe en CO<sup>2</sup>, son stockage et sa purification

**M. MICHEL LATROCHE**

DEC. n° 090033DR03 du 11-05-2009

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur du GDR n° 3270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette décision prend effet à compter du 2 janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

### DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

**M. JEAN-PIERRE MAHY**  
**M. DAVID AITKEN**  
**MME CATHERINE CHARLES-PAUWELS**  
**MME LINA BOITIER**

DEC. n° 09A023DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre MAHY, directeur de l'UMR n° 8182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MAHY, délégation de signature est donnée à M. David AITKEN, professeur, à Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, et à Mme Lina BOITIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

**M. DAVID AITKEN**  
**MME CATHERINE CHARLES-PAUWELS**  
**MME LINA BOITIER**

DEC. n° 09A024DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. David AITKEN, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David AITKEN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David AITKEN et de Mme Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lina BOITIER, ingénieure d'études, responsable financière.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A191DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre MAHY, directeur de l'UMR n° 8182

URA n° 2306 - Institut de physique théorique

**M. HENRI ORLAND**  
**MME ANNE CAPDEPON**  
**M. OLIVIER GOLINELLI**

DEC. n° 09A038DR04 du 01-05-2009

Délégation est donnée à M. Henri ORLAND, directeur de l'unité URA n° 2306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri ORLAND, délégation de signature est donnée à Mme Anne CAPDEPON, chercheuse CEA, et à M. Olivier GOLINELLI, chercheur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

URA n° 2306 - Institut de physique théorique

**MME ANNE CAPDEPON**  
**M. OLIVIER GOLINELLI**

DEC. n° 09A039DR04 du 01-05-2009

Délégation est donnée à Mme Anne CAPDEPON, chercheuse CEA, adjointe directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CAPDEPON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Olivier GOLINELLI, chercheur CEA, adjoint directeur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A210DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri ORLAND, directeur de l'URA n° 2306

GDR n° 3269 – Biodiversité et chimiodiversité marines

**M. ALI ALMOURABIT**  
**MME ELIZABETH CERNEAZ**

DEC. n° 09A032DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Ali ALMOURABIT, directeur du GDR n° 3269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali ALMOURABIT, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

GDR n° 3269 – Biodiversité et chimiodiversité marines

**MME ELIZABETH CERNEAZ**

DEC. n° 09A033DR04 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ali ALMOURABIT, directeur du GDR n° 3269

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

**M. FRÉDÉRIC BOCCARD**  
**MME NATHALIE GIBELIN**  
**M. PASCAL MAYTRAUD**  
**M. BERNARD GUIARD**

DEC. n° 09A040DR04 du 01-05-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOCCARD, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, M. Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études, et M. Bernard GUIARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A016DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

**MME NATHALIE GIBELIN**  
**M. PASCAL MAYTRAUD**  
**M. BERNARD GUIARD**

DEC. n° 09A041DR04 du 01-05-2009

Délégation est donnée à Mme Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, administratrice gestion RH, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie GIBELIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études, administrateur technique scientifique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie GIBELIN et de M. Pascal MAYTRAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard GUIARD, directeur de recherche, chercheur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A017DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144

#### DR05 – Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9001 – Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

**M. PATRICK FRANCIOSI**  
**M. RÉMI CHIRON**  
**M. GUY DIRRAS**

DEC. n° 090090DR05 du 05-05-2009

Délégation est donnée à M. Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FRANCIOSI, délégation de signature est donnée à M. Rémi CHIRON, IR, et M. Guy DIRRAS, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070075DR05 du 21 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9001 – Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

**M. RÉMI CHIRON**  
**M. GUY DIRRAS**

DEC. n° 090089DR05 du 06-04-2009

Délégation est donnée à M. Rémi CHIRON, IR, et M. Guy DIRRAS, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050056DR05 du 17 mars 2005 est abrogée.

Signé : Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

**M. ALPHONSE FINEL**  
**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 090096DR05 du 20-05-2009

Délégation est donnée à M. Alphonse FINEL, directeur de l'UMR n° 104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié [soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009], à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alphonse FINEL, délégation de signature est donnée à M. Denis GRATIAS, DR, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080013DR05 du 7 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 090095DR05 du 18-05-2009

Délégation est donnée à M. Denis GRATIAS, DR, directeur-adjoint de l'UMR n° 104, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alphonse FINEL, directeur de l'UMR n° 104

UMR n° 7539 - Laboratoire analyse géométrie applications (LAGA)

**MME LAURENCE HALPERN**

DEC. n° 090099DR05 du 27-05-2009

Délégation est donnée à Mme Laurence HALPERN, directrice de l'UMR n° 7539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070100DR05 du 23 juillet 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

**M. BERNARD DREVILLON**  
**M. YVAN BONNASSIEUX**  
**MME LAURENCE CORBEL**

DEC. n° 090109DR05 du 08-06-2009

Délégation est donnée à M. Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DREVILLON, délégation de signature est donnée à M. Yvan BONNASSIEUX, maître de conférences Ecole Polytechnique, chercheur au LPICM et à Mme Laurence CORBEL, AI Ecole polytechnique, responsable administrative au LPICM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

**M. YVAN BONNASSIEUX**  
**MME LAURENCE CORBEL**

DEC. n° 090110DR05 du 08-06-2009

Délégation est donnée à M. Yvan BONNASSIEUX, maître de conférences Ecole polytechnique, chercheur au LPICM et à Mme Laurence CORBEL, AI Ecole polytechnique, responsable administrative au LPICM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

**M. ANTOINE ROUSSEAU**  
**MME ISABELLE LOMPECH**

DEC. n° 090079DR05 du 24-03-2009

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR n° 7648, délégation est donnée à Mme Isabelle LOMPECH, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7648 - Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

**MME ISABELLE LOMPECH**

DEC. n° 090078DR05 du 24-03-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle LOMPECH, IE Polytechnique, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine ROUSSEAU, directeur de l'UMR n° 7648

UMR n° 7654 - Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

**M. YVES MECHULAM**  
**M. PIERRE PLATEAU**

DEC. n° 090101DR05 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Yves MECHULAM, directeur de l'UMR n° 7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à M. Pierre PLATEAU, DR1, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7654 - Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

**M. PIERRE PLATEAU**

DEC. n° 090102DR05 du 20-05-2009

Délégation est donnée à M. Pierre PLATEAU, DR1, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves MECHULAM, directeur de l'UMR n° 7654

UMR n° 8123 - Synthèse organique sélective et chimie organo-métallique (SOSCO)

**M. JACQUES AUGÉ**

DEC. n° 090093DR05 du 05-05-2009

Délégation est donnée à M. Jacques AUGÉ, directeur de l'UMR n° 8123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 3043 - Laboratoire de chimie, structures et propriétés de biomatériaux et d'agents thérapeutiques (CSPBAT)

**MME VÉRONIQUE MIGONNEY**

DEC. n° 090100DR05 du 20-05-2009

Délégation est donnée à Mme Véronique MIGONNEY, directrice de la FRE n° 3043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2841 - CNRS Images

**MME CATHERINE BALLADUR**  
**MME ISABELLE REYNIER**

DEC. n° 090105DR05 du 26-05-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine BALLADUR, directrice de l'UPS n° 2841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BALLADUR, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle REYNIER, IE2, chargée de gestion administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2841 - CNRS Images

**MME ISABELLE REYNIER**

DEC. n° 090106DR05 du 25-05-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle REYNIER, IE2, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BALLADUR, directrice de l'UPS n° 2841

FR n° 636 - Institut Pierre-Simon-Laplace

**M. HERVÉ LE TREUT**  
**MME ARMELLA LONGREZ**

DEC. n° 090097DR05 du 05-06-2009

Délégation est donnée à M. Hervé le TREUT, directeur de la FR n° 636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé le TREUT, délégation de signature est donnée à Mme Armella LONGREZ, IR 2, administratrice de l'ISPL, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070088DR05 du 20 juin 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 636 - Institut Pierre-Simon-Laplace

**MME ARMELLA LONGREZ**

DEC. n° 090098DR05 du 04-06-2009

Délégation est donnée à Mme Armella LONGREZ, IR2, administratrice de l'ISPL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé le TREUT, directeur de la FR n° 636

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - Recherche (ILP - Recherche)

**MME FLORENCE AUGER**

DEC. n° 090092DR05 du 05-05-2009

Délégation est donnée à Mme Florence AUGER, IE2, administratrice de l'UMR n° 7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - Recherche (ILP - Recherche)

**MME FLORENCE AUGER**

DEC. n° 090091DR05 du 23-04-2009

Délégation est donnée à Mme Florence AUGER, IE2, administratrice de l'UMR n° 7644, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick MORA, directeur de la FR n° 2707

**DR07 - Rhône-Auvergne**

UMR n° 5020 - Neurosciences sensorielles, comportement, cognition

**M. RÉMI GERVAIS**

**M. FRANÇOIS JOURDAN**

DEC. n° 090104DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Rémi GERVAIS, directeur de l'UMR n° 5020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi GERVAIS, délégation de signature est donnée à M. François JOURDAN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080050DR07 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

**M. HENRI DELALU**

DEC. n° 090093DR07 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060040DR07 du 15 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5180 - Sciences analytiques

**M. PIERRE LANTERI**

**MME MARIE-HÉLÈNE LARA**

DEC. n° 090094DR07 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Pierre LANTERI, directeur de l'UMR n° 5180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LANTERI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène LARA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060024DR07 du 15 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5220 - Centre de recherche et d'applications au traitement de l'image et du signal (CREATIS)

**MME ISABELLE MAGNIN**  
**M. DIDIER REVEL**  
**MME DANIELLE GRAVERON**  
**M. RÉMY PROST**

DEC. n° 090097DR07 du 15-05-2009

Délégation est donnée à Mme Isabelle MAGNIN, directrice de l'UMR n° 5220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MAGNIN, délégation de signature est donnée à M. Didier REVEL, professeur, à Mme Danielle GRAVERON, ingénieure de recherche, et à M. Rémy PROST, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5238 - Apoptose, cancer et développement

**M. PATRICK MEHLEN**  
**Mlle CATHERINE GUIX**  
**MME SERVANE TAUSZIG-DELAMASURE**

DEC. n° 090090DR07 du 06-05-2009

Délégation est donnée à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'UMR n° 5238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MEHLEN, délégation de signature est donnée à Mlle Catherine GUIX, technicienne, et à Mme Servane TAUSZIG-DELAMASURE, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5239 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

**M. LAURENT SCHAEFFER**  
**MME ANDRÉE DEFOURS**

DEC. n° 090103DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Mme Andrée DEFOURS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080049DR07 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5246 - Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS)

**M. LOÏC BLUM**  
**M. YVES QUENEAU**  
**MME ANNE-MARIE FERRER**  
**MME LAURE BLACHERÉ**

DEC. n° 090095DR07 du 12-05-2009

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à M. Yves QUENEAU, directeur-adjoint, à Mme Anne-Marie FERRER, ingénieure de recherche et à Mme Laure BLACHERÉ, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070087DR07 du 22 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5256 - Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon

**M. MICHEL LACROIX**  
**M. JEAN-MARIE HERRMANN**  
**MME MICHÈLE GRANGER-SCHNAAR**

DEC. n° 090105DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie HERRMANN, directeur de recherche et à Mme Michèle GRANGERSCHNAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite de 10 000 euros.

La décision n° 080051DR07 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive

**MME DOMINIQUE MOUCHIROUD**  
**M. LAURENT DURET**

DEC. n° 090102DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, directrice de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Laurent DURET, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080048DR07 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire des sciences de la Terre

**M. GILLES DROMART**  
**MME JANNE BLICHERT-TOFT-ALBAREDE**  
**M. PASCAL ALLEMAND**

DEC. n° 090100DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Gilles DROMART, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DROMART, délégation de signature est donnée à Mme Janne BLICHERT-TOFT-ALBAREDE, directeur de recherche, et à M. Pascal ALLEMAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080046DR07 du 12 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5620 - Laboratoire de physico-chimie des matériaux luminescents

**MME MARIE-FRANCE JOUBERT**

DEC. n° 090092DR07 du 06-05-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'UMR n° 5620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

**M. BERNARD ILLE**  
**M. JULES GASCON**

DEC. n° 090101DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080047DR07 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6016 - Laboratoire de météorologie physique

**M. WOLFRAM WOBROCK**  
**M. JOËL VAN BAELEN**

DEC. n° 090107DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Wolfram WOBROCK, directeur de l'UMR n° 6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wolfram WOBROCK, délégation de signature est donnée à M. Joël van BAELEN, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080054DR07 du 22 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6024 - Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO)

**M. MARKUS BRAUER**  
**MME SYLVIE DROIT-VOLET**

DEC. n° 090098DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Markus BRAUER, directeur de l'UMR n° 6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Markus BRAUER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DROIT-VOLET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080040DR07 du 9 juin 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans

**M. PIETRO SCHIANO**  
**M. JEAN-FRANÇOIS LENAT**  
**Mlle MALLORY FAUGOUX**

DEC. n° 090069DR07 du 06-05-2009

Délégation est donnée à M. Pietro SCHIANO, directeur de l'UMR n° 6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pietro SCHIANO, délégation de signature est donnée à M. Jean-François LENAT, directeur-adjoint, et à Mme Mallory FAUGOUX, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 3063 - Pour une première théorie de la langue et de la littérature : émergence d'un discours réflexif

**MME MICHÈLE GALLY**

DEC. n° 090091DR07 du 06-05-2009

Délégation est donnée à Mme Michèle GALLY, directrice du GDR n° 3063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 3008 - Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon

**M. PIERRE TOULHOAT**  
**M. LYNDON EMSLEY**  
**MME ANNE LESAGE**

DEC. n° 090106DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de la FRE n° 3008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à M. Lyndon EMSLEY, directeur de recherche et à Mme Anne LESAGE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080052DR07 du 22 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 833 - Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand

**MME ANDRÉA FLOSSMANN**  
**M. OLIVIER MERLE**  
**M. PASCAL BEYRIE**

DEC. n° 090099DR07 du 25-05-2009

Délégation est donnée à Mme Andréa FLOSSMANN, directrice de l'UMS n° 833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andréa FLOSSMANN, délégation de signature est donnée à M. Olivier MERLE, professeur, et à M. Pascal BEYRIE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080075DR07 du 19 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

#### DR10 - Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

**M. PASCAL GENSCHIK**

DEC. n° 090053DR10 du 07-05-2009

Délégation est donnée à M. Pascal GENSCHIK, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 133 K€ HT pour le directeur de l'UPR n° 2357 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSCHIK, délégation de signature est donnée à M. Serge KAUFFMANN, DR-CNRS, ainsi qu'à M. Philippe HAEGEL, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090012DR10 du 1<sup>er</sup> janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutique (ICT)

**MME SYLVIANE MULLER**

DEC. n° 090054DR10 du 18-05-2009

Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 133 K€ HT pour la directrice de l'UPR n° 9021,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane MULLER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul BRIAND, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7012 - Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes

**M. FRANCIS MESSNER**

DEC. n° 090042DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7012.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.

La décision n° 080147R10 du 15 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7200 - Institut de chimie de Strasbourg

**M. MARCEL HIBERT**

**MME FRANÇOISE HERTH**

**M. GILBERT SCHLEWER**

DEC. n° 090030DR10 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Marcel HIBERT, directeur de l'UMR n° 7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement, au fonctionnement et à l'équipement de l'unité, pour des opérations d'un montant total inférieur ou égal à 90 K€ HT pour le directeur de l'UMR n° 7200 et à 20 K€ HT pour les sub-délégués.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport et d'hébergement présentés au titulaire du marché.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel HIBERT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HERTH, AI-CNRS, et à M. Gilbert SCHLEWER, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

#### DR11 - Alpes

UMR n° 5582 - Institut Fourier

**M. MICHEL BRION**

**M. GÉRARD BESSON**

DEC. n° 090022DR11 du 02-05-2009

Délégation est donnée à M. Michel BRION, directeur de l'UMR n° 5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BRION, délégation de signature est donnée à M. Gérard BESSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080018DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

### DR12 – Provence et Corse

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative

**M. DIONIGI ALBERA**  
**M. MARC BORDIGONI**

DEC. n° 081642DR12 du 27-04-2009

Délégation est donnée à M. Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dionigi ALBERA, délégation de signature est donnée à M. Marc BORDIGONI, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6591 - Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative

**M. MARC BORDIGONI**

DEC. n° 081643DR12 du 27-04-2009

Délégation est donnée à M. Marc BORDIGONI, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dionigi ALBERA, directeur de l'UMR n° 6591

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5149 - Institut de mathématiques et de modélisation de Montpellier (I3M)

**MME NATHALIE QUINTIN**

DEC. n° 090101DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Nathalie QUINTIN, TCE, gestionnaire financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bijan MOHAMMADI, directeur de l'UMR n° 5149

UMR n° 5237 - Centre de recherches de biochimie macromoléculaire

**M. MICKAEL MOREAU**  
**MME MARTINE MICHAUD**

DEC. n° 090106DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Mickael MOREAU, TCE, gestion comptable, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine MICHAUD, AI, gestion comptable et logistique.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul MANGEAT, directeur de l'UMR n° 5237

UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution

**M. RACHID CHEDDADI**  
**M. PIERRE BOURSOT**

DEC. n° 090094DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Rachid CHEDDADI, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid CHEDDADI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BOURSOT, DR2, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Christophe AUFRAY, directeur de l'UMR n° 5554

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**M. JEAN-LOUIS BILON**  
**MME VINCENTE FORTIER**  
**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 090113DR13 du 07-05-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Louis BILON, délégation de signature est donnée à Mme Vincente FORTIER, DR, et à Mme Evelyne MONTELS, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090023DR13 du 1<sup>er</sup> février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2157 - Les éléments transposables : du génome aux populations

**M. JEAN-RENÉ PAGES**

DEC. n° 090092DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DERAGON, directeur du GDR n° 2157

GDR n° 2477 - Thiorédoxines et glutarédoxines

**M. YVES MEYER**

DEC. n° 090111DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Yves MEYER, directeur du GDR n° 2477, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MEYER, délégation de signature est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 2477 - Thiorédoxines et glutarédoxines

**M. JEAN-RENÉ PAGES**

DEC. n° 090112DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Jean-René PAGES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves MEYER, directeur du GDR n° 2477

GDR n° 3072 - Robotique

**M. ETIENNE DOMBRE**

**M. MICHEL ROBERT**

**M. EMILE PRAUD**

DEC. n° 090115DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Etienne DOMBRE, directeur du GDR n° 3072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne DOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Michel ROBERT, professeur, et à M. Emile PRAUD, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 3073 - PhoNoMi2

**M. MIGUEL MANNA**

**MME SYLVIANE COLAIOCCO**

DEC. n° 090098DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Miguel MANNA, professeur, responsable du groupe SCPN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Miguel MANNA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme LEON, directeur du GDR n° 3073

FRE n° 3247 - Laboratoire ARAGO

**M. CHRISTIAN FEBVRE**

DEC. n° 090108DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Christian FEBVRE, IE, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jack FALCÓN, directeur de la FRE n° 3247

UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)

**M. NICOLAS ARNAUD**  
**MME MARIE ODILE PIETRUSIAK**

DEC. n° 090109DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'UMS n° 3282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Marie Odile PIETRUSIAK, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMS n° 3282 - Observatoire de recherche Méditerranéen de l'environnement (OREME)

**MME MARIE ODILE PIETRUSIAK**

DEC. n° 090110DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à Mme Marie Odile PIETRUSIAK, AI, attachée de direction, responsable communication, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas ARNAUD, directeur de l'UMS n° 3282

FR n° 2851 - Institut de physique de Montpellier

**M. BERNARD GIL**

DEC. n° 090096DR13 du 01-02-2009

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, DR, directeur d'UMR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul LASCARAY, directeur de la FR n° 2851

## DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et biologie structurale

**M. JEAN-PHILIPPE GIRARD**  
**MME MYLÈNE MARTIN**  
**M. BERNARD MONSARRAT**

DEC. n° 090006DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de l'UMR n° 5089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GIRARD, délégation de signature est donnée à Mme Mylène MARTIN, IE1, et à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et biologie structurale

**MME MYLÈNE MARTIN**  
**M. BERNARD MONSARRAT**

DEC. n° 090007DR14 du 05-03-2009

Délégation est donnée à Mme Mylène MARTIN, IE1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, co-responsable du département BSB.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Philippe GIRARD, directeur de l'UMR n° 5089

FRE n° 2960 - Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse

**M. ÉRIC CRUBEZY**  
**M. JEAN-MICHEL DUGOUJON**  
**M. BERTRAND LUDES**  
**MME LINE HILLAT**

DEC. n° 090017DR14 du 02-04-2009

Délégation est donnée à M. Éric CRUBEZY, directeur de la FRE n° 2960, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric CRUBEZY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel DUGOUJON, DR, à M. Bertrand LUDES, PR, et à Mme Line HILLAT, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 2960 - Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse

**M. JEAN-MICHEL DUGOUJON**  
**M. BERTRAND LUDES**  
**MME LINE HILLAT**

DEC. n° 090018DR14 du 02-04-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Michel DUGOUJON, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DUGOUJON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bertrand LUDES, PR.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DUGOUJON et de M. Bertrand LUDES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Line HILLAT, TCN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Éric CRUBEZY, directeur de la FRE n° 2960

### DR17 – Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6205 - Laboratoire de mathématiques de Brest

**M. PIERRE CARDALIAGUET**

DEC. n° 090030DR17 du 05-05-2009

Délégation est donnée à M. Pierre CARDALIAGUET, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry LEVASSEUR, directeur de l'UMR n° 6205

UMR n° 6262 - Institut de l'Ouest : Droit et Europe

**M. PHILIPPE PIERRE**  
**MME BRIGITTE FEUILLET**  
**MME CATHERINE FLAESCH-MOUGIN**  
**MME NATHALIE HERVE-FOURNEREAU**  
**MME MURIEL LE BARBIER-LE BRIS**

DEC. n° 090047DR17 du 29-05-2009

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'UMR n° 6262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERRE, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte FEUILLET, professeure, Mme Catherine FLAESCH-MOUGIN, professeure, Mme Nathalie HERVE-FOURNEREAU, chargée de recherche et à Mme Muriel le BARBIER-le BRIS, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine (LAUM)

**M. YVES AUREGAN**  
**M. RACHID EL GUERJOURA**  
**MME CORA-LINE ANDRE**

DEC. n° 090039DR17 du 26-05-2009

Délégation est donnée à M. Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves AUREGAN, délégation de signature est donnée à M. Rachid el GUERJOURA, professeur, et à Mlle Cora-Line ANDRE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine

**M. RACHID EL GUERJOURA**  
**MME CORA-LINE ANDRE**

DEC. n° 090038DR17 du 28-05-2009

Délégation est donnée à M. Rachid el GUERJOURA, professeur et à Mlle Cora-Line ANDRE, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves AUREGAN, directeur de l'UMR n° 6613

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

**M. Félix ULMER**  
**M. BERNARD DELYON**  
**M. CHRISTOPHE CHEVERRY**

DEC. n° 090041DR17 du 26-05-2009

Délégation est donnée à M. Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix ULMER, délégation de signature est donnée à M. Bernard DELYON, professeur et à M. Christophe CHEVERRY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° 2488 - Institut de recherche sciences et techniques de la ville

**M. GÉRARD HEGRON**  
**M. PATRICE MESTAYER**  
**MME MARJORIE MUSY**

DEC. n° 090045DR17 du 29-05-2009

Délégation est donnée à M. Gérard HEGRON, directeur de la FR n° 2488, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard HEGRON, délégation de signature est donnée à M. Patrice MESTAYER, directeur de recherche et à Mme Marjorie MUSY, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

**M. BERNARD DELYON**  
**M. CHRISTOPHE CHEVERRY**

DEC. n° 090042DR17 du 29-05-2009

Délégation est donnée à M. Bernard DELYON, professeur et à M. Christophe CHEVERRY, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625

GDR n° 2822 - Ethologie

**MME MARTINE HAUSBERGER**  
**MME SYLVIE DUFRESNE**

DEC. n° 090040DR17 du 26-05-2009

Délégation est donnée à Mme Martine HAUSBERGER, directrice du GDR n° 2822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine HAUSBERGER, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DUFRESNE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

# Informations générales

## Textes signalés

### Premier ministre

**Décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif**

*JO du 05-06-2009, texte n° 1*

Cet décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=AC01B8817B340D41E3346C33396BF707.tpdjo11v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020691897&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=AC01B8817B340D41E3346C33396BF707.tpdjo11v_2?cidTexte=JORFTEXT000020691897&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Ministère des affaires étrangères et européennes

**Arrêté du 20 avril 2009 portant prorogation de la commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger**

*JO du 13-05-2009, texte n° 19*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020605855&dateTexte=&categorieLien=id>

**Arrêté du 5 mai 2009 abrogeant l'arrêté du 15 mars 2002 portant création de commissions consultatives paritaires ministérielles et locales compétentes pour les personnels en fonction dans les services et établissements culturels et de recherche relevant du ministère des affaires étrangères et pour les personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers**

*JO du 13-05-2009, texte n° 20*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020605857&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

**Arrêté du 7 mai 2009 relatif au coefficient de majoration prévu par l'article 131-1 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié**

*JO du 29-05-2009, texte n° 12*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020676140&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère de l'éducation nationale

**Arrêté du 27 mai 2009 portant nomination (administration centrale)(Mme Claudine MESCLON)**

*JO du 29-05-2009, texte n° 54*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020676301&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Décret n° 2009-628 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

*JO du 07-06-2009, texte n° 13*

Cet décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020703634>

### Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

**Arrêté du 29 avril 2009 relatif au conseil de normalisation des comptes publics**

*JO du 14-05-2009, texte n° 38*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000020609246&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

**Décret n° 2009-634 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique [prorogation pour une durée de 5 ans notamment du Conseil d'orientation des finances publiques - Décret n° 2006-515 du 5 mai 2006 relatif à la conférence nationale des finances publiques et portant création du Conseil d'orientation des finances publiques]**

*JO du 07-06-2009, texte n° 20*

Cet décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=C31EDAA79EF9765D9289F969292A2BE7.tpdjo05v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000020703819&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=C31EDAA79EF9765D9289F969292A2BE7.tpdjo05v_2?cidTexte=JORFTEXT000020703819&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## CNRS

### **Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Bordeaux 3 – du contrat quadriennal de développement années 2007 - 2010**

*CON. n° 090012DPA du 10-04-2009*

UMR n° 5222 - Europe, européanité, européanisation

Partenaires : CNRS / Université Bordeaux 3

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, M. Jean-Paul REVAUGER, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5222, jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 avril 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### **Avenant à la convention d'application du contrat quadriennal de développement de l'Université Lyon 1 année 2007 - 2010**

*CON. n° 090018DPA du 13-05-2009*

UMR n° 5574 - Centre de recherche astrophysique de Lyon

Partenaires : CNRS / Université de Lyon 1

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, M. Eric EMSELLEM, astronome, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5574, jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le directeur délégué pour le partenariat  
avec les établissements d'enseignement supérieur  
et de recherche,  
Bernard LAURIN

### **Avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8145 figurant au contrat quadriennal de développement de l'Université Paris Descartes année 2006 - 2009**

*CON. n° 090015DPA du 24-04-2009*

UMR n° 8145 - Mathématiques appliquées Paris 5 (MAP5)

Partenaires : CNRS / Université Paris Descartes

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, Mme Annie RAOULT, professeure des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 8145, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 avril 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### **Avenant au contrat de développement de l'Université de Versailles Saint-Quentin et Yvelines années 2006 - 2009**

*CON. n° 090010DPA du 01-04-2009*

UMR n° 8190 - Laboratoire atmosphères, milieux, observations spatiales (LATMOS)

Partenaires : CNRS / Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article unique - l'UMR n° 8190, dirigée par Mme Danièle HAUSER est créée « hors vague » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'annexe spécifique jointe est intégrée au contrat quadriennal en cours de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# Liste des délégations du CNRS

## Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

## Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

## Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

## Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

## Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

## Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

## Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

## Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

## Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

## Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

## Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

## Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

## Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

## Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

## Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

## Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS  
Centre national de la recherche scientifique  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Françoise BALESTIE  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO  
M<sup>lle</sup> Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 71719 - 07-2009

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr

